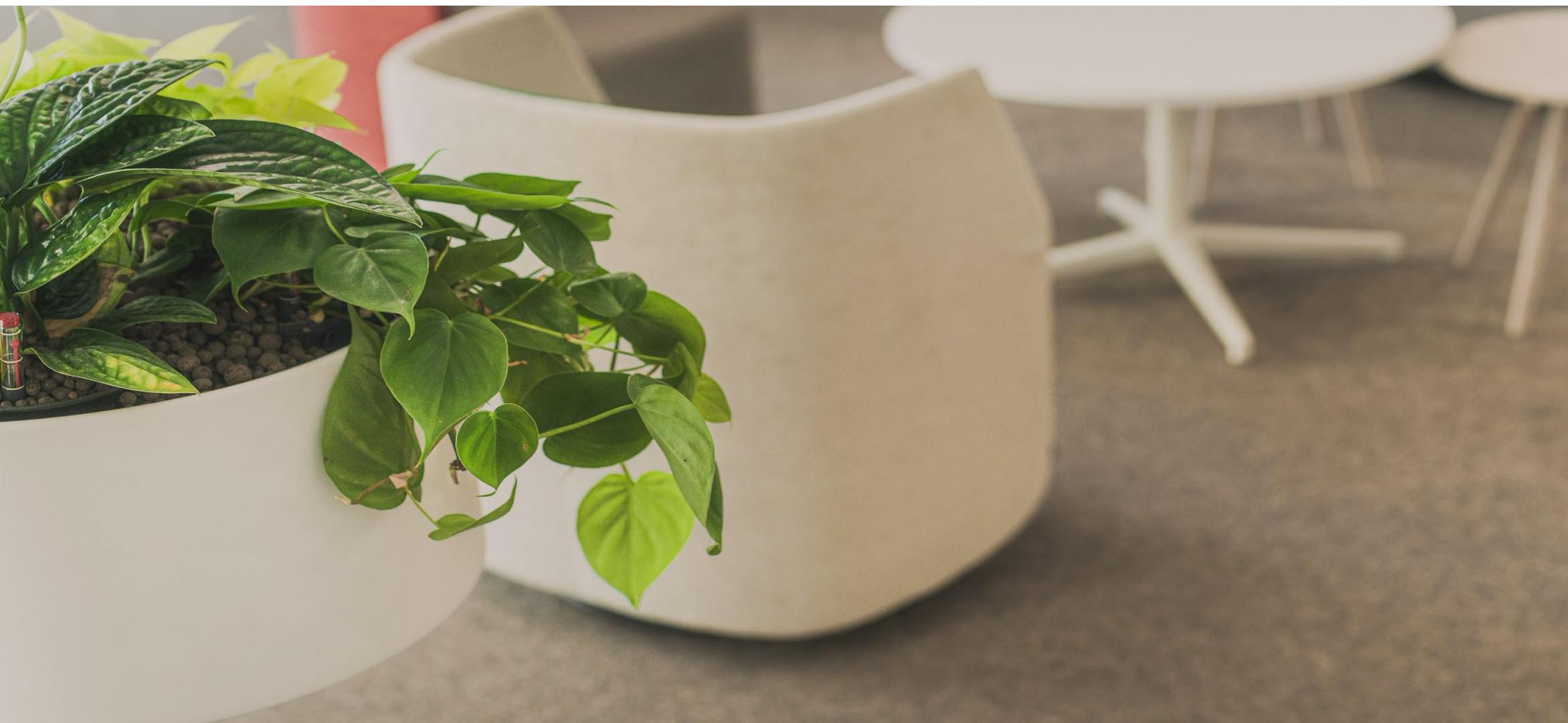


# Conditions d'immatriculation à l'Université de Genève

2026-2027



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

Ces conditions d'immatriculation ne sont valables que pour l'année académique 2026-2027. Elles sont publiées en janvier pour l'année académique qui débute en septembre 2026. Le Rectorat de l'Université de Genève se réserve le droit de les modifier à tout moment.

Ce document s'adresse aux candidates et candidats à l'immatriculation à l'Université de Genève (ci-après « UNIGE »). Toute personne ayant déjà été immatriculée comme étudiante régulière ou étudiant régulier par le passé doit effectuer une demande de réimmatrication en suivant la procédure et les délais indiqués en ligne : <https://www.unige.ch/formalites/reimm/definition/>.

## Table des matières

Table des matières	1
<b>1 INSCRIPTION EN BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE (BACHELOR) OU AU DIPLOME D'ETUDES DE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE (DEFLE)</b>	5
1.1 CONDITIONS GENERALES D'IMMATRICULATION	5
1.1.1 <i>Titulaires d'un diplôme suisse</i>	5
1.1.2 <i>Titulaires d'un Baccalauréat international ou d'un Baccalauréat européen</i>	6
1.1.3 <i>Titulaires d'un diplôme secondaire supérieur étranger</i>	7
1.1.4 <i>Candidates et candidats dépourvus d'un titre secondaire supérieur reconnu</i>	23
<b>2 INSCRIPTION EN MAÎTRISE UNIVERSITAIRE (MASTER), EN COMPLEMENT D'ETUDES OU EN CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE</b>	24
2.1 CONDITIONS GENERALES D'IMMATRICULATION	24
<b>3 INSCRIPTION EN CERTIFICAT DE SPECIALISATION, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE D'ETUDES AVANCEES OU DOCTORAT</b>	25
3.1 CONDITIONS GENERALES D'IMMATRICULATION	25
<b>4 CONDITIONS PARTICULIERES</b>	26
4.1 FACULTE DE MEDECINE	26
4.1.1 <i>Médecine humaine</i>	26
4.1.2 <i>Médecine dentaire</i>	26
4.2 FACULTE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETATION	26
<b>5 PROCEDURE DE DEMANDE D'IMMATRICULATION</b>	27

<b>6 PROCEDURES PARTICULIERES</b>	32
6.1 FACULTE DES SCIENCES	32
6.1.1 <i>Pour l'immatriculation en doctorat</i>	32
6.2 FACULTE DE MEDECINE	32
6.2.1 <i>Pour l'immatriculation en Baccalauréat universitaire en médecine humaine ou dentaire</i>	32
6.2.2 <i>Pour l'immatriculation en Maîtrise universitaire en médecine dentaire ou humaine</i>	32
6.2.3 <i>Pour l'immatriculation en doctorat</i>	32
6.2.4 <i>Pour l'immatriculation en maîtrise universitaire d'études avancées</i>	33
6.3 FACULTE DES LETTRES	33
6.3.1 <i>Pour l'immatriculation en doctorat</i>	33
6.4 FACULTE DES SCIENCES DE LA SOCIETE	33
6.4.1 <i>Pour l'immatriculation en doctorat</i>	33
6.5 FACULTE D'ECONOMIE ET MANAGEMENT	33
6.5.1 <i>Pour l'immatriculation à un doctorat</i>	33
6.6 FACULTE DE DROIT	34
6.6.1 <i>Pour l'immatriculation en doctorat</i>	34
6.7 FACULTE DE THEOLOGIE	34
6.7.1 <i>Pour l'immatriculation au Certificat complémentaire d'études œcuméniques et à la Maîtrise d'études avancées en études œcuméniques</i>	34
6.7.2 <i>Pour l'immatriculation en doctorat</i>	34
6.8 FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION	34
6.8.1 <i>Pour l'immatriculation à la Maîtrise universitaire en logopédie</i>	34
6.8.2 <i>Pour l'immatriculation à un doctorat</i>	34
6.9 FACULTE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETATION	34
6.9.1 <i>Pour l'immatriculation à un doctorat</i>	34
6.10 GLOBAL STUDIES INSTITUTE	35
6.10.1 <i>Pour l'immatriculation en doctorat</i>	35
6.11 INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES ENSEIGNANT-ES	35
<b>7 DELAIS D'INSCRIPTION</b>	36
7.1 POUR LES BACCALAUREATS UNIVERSITAIRES	36
7.1.1 <i>Semestre d'automne 2026-2027</i>	36
7.1.1.1 <i>Délai général</i>	36
7.1.1.2 <i>Délai spécifique</i>	36
7.1.1.2.1 <i>Faculté de théologie</i>	36
7.1.1.3 <i>Délai pour procédures particulières</i>	36

7.1.1.3.1	Faculté de médecine.....	36	8.4	DUREE STRUCTURE ET MODELES D'EXAMENS.....	43
<b>7.1.2</b>	<i>Semestre de printemps 2027</i> .....	37	8.5	RESULTATS.....	43
<b>7.2</b>	<b>POUR LES MAITRISES UNIVERSITAIRES, COMPLEMENTS D'ETUDES ET CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES</b> .....	38	8.6	EN CAS D'ECHEC A L'EXAMEN A VALEUR ELIMINATOIRE.....	43
<b>7.2.1</b>	<i>Semestre d'automne 2026-2027</i> .....	38	8.7	EN CAS D'ECHEC A L'EXAMEN A VALEUR INDICATIVE .....	44
7.2.1.1	Délai général .....	38	8.8	DISPENSE DE L'EXAMEN DE FRANÇAIS .....	44
7.2.1.2	Délais spécifiques.....	38	8.9	FORMATIONS QUI NE REQUIERENT PAS D'EXIGENCE DE FRANÇAIS..45	
7.2.1.2.1	Faculté des sciences .....	38	8.9.1	<i>Faculté des sciences</i> .....	45
7.2.1.2.2	Faculté de médecine.....	38	8.9.2	<i>Faculté de médecine</i> .....	45
7.2.1.2.3	Faculté des sciences de la société .....	38	8.9.3	<i>Faculté des lettres</i> .....	45
7.2.1.2.4	Faculté d'économie et de management.....	38	8.9.4	<i>Faculté des sciences de la société</i> .....	46
7.2.1.2.5	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation .....	38	8.9.5	<i>Faculté d'économie et de management</i> .....	46
7.2.1.2.6	Faculté de traduction et d'interprétation .....	39	8.9.6	<i>Faculté de théologie</i> .....	46
7.2.1.2.7	Global Studies Institute.....	39	8.9.7	<i>Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation</i> .....	46
7.2.1.2.8	Institut de la formation des enseignant-es.....	39	8.9.8	<i>Global Studies Institute</i> .....	46
7.2.1.2.9	Institut des sciences de l'environnement .....	39	8.9.9	<i>Institut universitaire de la formation des enseignant-es</i> .....	46
7.2.1.3	Délais pour procédures particulières .....	39	8.9.10	<i>Institut des sciences de l'environnement</i> .....	46
7.2.1.3.1	Faculté de médecine.....	39			
7.2.1.3.2	Faculté de théologie .....	39			
<b>7.2.2</b>	<i>Semestre de printemps 2027</i> .....	40	<b>9</b>	<b>DEFINITIONS / EXPLICATIONS</b> .....	47
7.2.2.1	Délai général .....	40	9.1	DEFINITION DU CARACTERE DE FORMATION GENERALE .....	47
<b>7.3</b>	<b>POUR LES DOCTORATS</b> .....	41	9.2	EXAMEN COMPLEMENTAIRE DES HAUTES ECOLES SUISSES – ECUS .....	
<b>7.4</b>	<b>POUR LES CERTIFICATS DE SPECIALISATION</b> .....	41	49		
7.4.1	<i>Délai général</i> .....	41	9.3	UNIVERSITES ET PROGRAMMES RECONNUS.....	50
7.4.1.1	Semestre d'automne 2026-2027 .....	41	9.3.1	<i>Établissement d'enseignement supérieur reconnus par l'UNIGE</i> : 50	
7.4.1.2	Délais spécifiques .....	41	9.3.2	<i>Programmes d'établissement d'enseignement supérieur reconnus par l'UNIGE</i> : .....	50
7.4.1.2.1	Institut universitaire de formation des enseignant-es .....	41	9.4	TITRES NON RECONNUS .....	51
7.4.1.3	Semestre de printemps 2027 .....	41	9.4.1	<i>Diplômes secondaires</i> .....	51
7.4.2	<i>Délais pour procédures particulières</i> .....	41	9.4.2	<i>Diplômes/examens/formations post-secondaires (ou assimilés)</i> : .....	51
7.4.2.1	Semestre de printemps 2027.....	41	9.5	ATTESTATION D'ADMISSION .....	52
7.4.2.1.1	Faculté des sciences .....	42	9.5.1	<i>Particularités facultaires</i> .....	52
<b>7.5</b>	<b>POUR LES MAITRISES UNIVERSITAIRES D'ETUDES AVANCEES</b> .....	42	<b>10</b>	<b>FORMATIONS OUVERTES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2027</b> .....	53
7.5.1	<i>Délai général</i> .....	42	10.1	FACULTE DES SCIENCES .....	53
7.5.1.1	Semestre d'automne 2026-2027 .....	42	10.2	FACULTE DE MEDECINE .....	53
7.5.1.2	Semestre de printemps 2027.....	42	10.3	FACULTE DES LETTRES .....	53
7.5.2	<i>Délai spécifique</i> .....	42	10.4	ÉCOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES.....	53
7.5.2.1	Semestre de printemps 2027.....	42	10.5	FACULTE DES SCIENCES DE LA SOCIETE .....	53
7.5.2.1.1	Faculté de médecine.....	42	10.6	FACULTE D'ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT .....	54
<b>8</b>	<b>EXIGENCES DE FRANÇAIS</b> .....	43	10.7	FACULTE DE DROIT .....	54
8.1	CONVOCATION A L'EXAMEN .....	43			
8.2	DATES DE L'EXAMEN .....	43			
8.3	FRAIS D'INSCRIPTION.....	43			

10.8	FACULTE DE THEOLOGIE .....	54
10.9	FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION .	54
10.10	FACULTE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETATION.....	54
10.11	CENTRE INTERFACULTAIRE DES DROITS DE L'ENFANT .....	54
10.12	GLOBAL STUDIES INSTITUTE.....	54
10.13	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT-ES	
	55	
10.14	INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT .....	55
<b>11</b>	<b>SERVICE DES IMMATRICULATIONS : CONTACT.....</b>	<b>56</b>

## 1 Inscription en baccalauréat universitaire (bachelor) ou au Diplôme d'études de français langue étrangère (DEFLE)

### 1.1 Conditions générales d'immatriculation

#### 1.1.1 Titulaires d'un diplôme suisse

Les titres suivants donnent accès, en principe, à toutes les facultés/instituts/centres/école (ci-après « facultés ») de l'UNIGE :

- Certificat de maturité gymnasiale (cantonal) ;
- Certificat de maturité suisse (maturité dite « fédérale » organisée par la Commission suisse de maturité - CMS) ;
- Maturité professionnelle, accompagnée du certificat d'examen complémentaire dit « examen passerelle » ;
- Maturité spécialisée, accompagnée du certificat d'examen complémentaire dit « examen passerelle » ;
- Baccalauréat universitaire (bachelor) délivré par l'une des [hautes écoles suisses reconnues](#)<sup>1</sup>.

De plus, les titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée ayant obtenu au moins 60 crédits à la HES-SO dans un délai maximum de 2 ans sont immatriculables à l'UNIGE à condition :

- de ne pas se trouver dans une situation d'échec définitif dans la filière HES concernée ; et
- que l'accès s'effectue dans le cadre d'une branche d'études comparable selon le protocole d'accord CUSO-HES-SO (2007)<sup>2</sup> et son avenant (2012)<sup>3</sup>.

Si aucune des conditions ci-dessus n'est remplie, un premier diplôme universitaire obtenu dans une [université et un programme reconnus](#) par l'UNIGE (voir partie 9.3) permet l'immatriculation. Une procédure particulière pour les [non titulaires d'un titre secondaire supérieur suisse reconnu](#) est possible dans certains cas et selon certains critères (voir partie 1.1.4).

La Faculté de médecine requiert des [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.1) et une [procédure supplémentaire à suivre](#) (voir partie 6.2.1).

<sup>1</sup> <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/enseignement-et-etudes/hautes-ecoles-suisses-accredittees>

[Haut du document](#)

La Faculté de traduction et d'interprétation requiert également des [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.2).

Pour toutes les formations, la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) doit avoir été suivie [dans les délais](#) (voir partie 7.1).

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux exigences de français, si elles sont demandées (voir partie 8).

Les conditions d'admission régies par le règlement d'étude de la formation postulée doivent être remplies. Le règlement d'études est téléchargeable sur le site internet de la faculté/centre/institut de la formation envisagée.

<sup>2</sup> [https://www.cuso.ch/fileadmin/cuso/Protocole\\_HESSO\\_UNIS\\_2007.pdf](https://www.cuso.ch/fileadmin/cuso/Protocole_HESSO_UNIS_2007.pdf)

<sup>3</sup> [https://www.cuso.ch/fileadmin/cuso/Avenant-protocole-CUSO-HES-So\\_1.pdf](https://www.cuso.ch/fileadmin/cuso/Avenant-protocole-CUSO-HES-So_1.pdf)

### 1.1.2 Titulaires d'un Baccalauréat international ou d'un Baccalauréat européen

Les diplômes de Baccalauréat international et de Baccalauréat européen doivent présenter, en autres, un [caractère de formation générale](#) (voir partie 9.1).

En sus, le Baccalauréat international doit :

- avoir été suivi de manière continue durant les deux dernières années du diplôme ;
- comporter trois examens en option forte, dont un sujet en sciences (mathématiques, chimie, biologie ou physique) et trois examens en option moyenne, parmi les branches suivantes: toutes les langues (excepté langue et littérature théâtrale), économie et gestion des entreprises, gestion des entreprises, géographie, histoire, philosophie, biologie, chimie, physique, informatique, mathématiques : applications et interprétation (niveaux moyen ou supérieur), mathématiques : analyse et approches (niveaux moyen ou supérieur) ;
- avoir au minimum 32 points, sans les points de bonification.

En sus, le Baccalauréat européen doit avoir été suivi de manière continue durant les trois dernières années du diplôme.

Si aucune des conditions ci-dessus n'est remplie, un premier diplôme universitaire obtenu dans une [université et un programme reconnus](#) par l'UNIGE (voir partie 9.3) permet l'immatriculation. Une procédure particulière pour les [non titulaires d'un titre secondaire supérieur suisse reconnu](#) est possible dans certains cas et selon certains critères (voir partie 1.1.4).

La Faculté de médecine requiert des [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.1) et une [procédure supplémentaire à suivre](#) (voir partie 6.2.1).

La Faculté de traduction et d'interprétation requiert également des [conditions particulières d'admission](#) (voir partie 4.2).

Pour toutes les formations, la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) doit avoir été suivie [dans les délais](#) (voir partie 7.1).

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux [exigences de français](#), si elles sont demandées (voir partie 8).

Les conditions d'admission régies par le règlement d'étude de la formation postulée doivent être remplies. Le règlement d'études est téléchargeable sur le site internet de la faculté/centre/institut de la formation envisagée.

### 1.1.3 Titulaires d'un diplôme secondaire supérieur étranger

Le diplôme secondaire étranger doit :

- présenter, dans le pays qui le délivre, le degré le plus élevé d'études secondaires ou gymnasiales ;
- donner un accès général, dans le pays qui le délivre, aux études universitaires ;
- avoir été acquis au cours d'une formation non abrégée, en général accomplie au sein d'une école ;
- porter sur les langues anciennes, les langues modernes, les mathématiques, les sciences naturelles ou les sciences humaines et sociales ;
- avoir été délivré par l'État ou, éventuellement, par une institution reconnue par l'État qui l'a autorisée à délivrer ce type de diplôme ;
- avoir un caractère de formation générale (voir partie 9.1).

Dans certains cas, afin de garantir une meilleure équivalence, l'UNIGE peut fixer des exigences/conditions complémentaires, en plus de l'obtention du diplôme, d'une filière spécifique du diplôme, ou du caractère de formation générale du diplôme. Ces exigences peuvent être :

- l'obtention d'une moyenne spécifique et/ou d'une mention. Si le diplôme de fin d'études secondaires ne comporte pas de moyenne générale obtenue après un examen final, la moyenne est calculée sur la base des notes obtenues au cours des trois dernières années d'études secondaires supérieures ;
- l'obtention d'une attestation d'admission, dans la filière visée, d'une université reconnue par l'UNIGE (voir partie 9.5) dans le pays de délivrance du titre secondaire. Seule une attestation avec une admission pour la même année de postulation qu'à l'UNIGE est acceptée. Une attestation pour des études à distance ne peut pas être prise en compte ;
- la réussite de deux années d'études universitaires (120 crédits ECTS) dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE (voir partie 9.3) dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne<sup>4</sup> ;
- la réussite de l'Examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS) (voir partie 9.2) ;

- la réussite de l'examen de français organisé par l'UNIGE (voir partie 8).

Le titre exact demandé, avec la précision de la/les filière(s) reconnue(s) ainsi que les éventuelles exigences complémentaires figurent, par pays, dans la liste ci-après. Il est entendu que le caractère de formation générale doit être rempli pour chaque diplôme d'études secondaires.

Si les conditions d'immatriculation ci-dessus ne sont pas remplies, un premier diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE (voir partie 9.3) permet l'immatriculation. Une procédure particulière pour les non titulaires d'un titre secondaire supérieur suisse reconnu est possible dans certains cas et selon certains critères (voir partie 1.1.4). Alternativement, un examen suisse (ou cantonal) complet de maturité peut être passé.

De manière générale, les anciens certificats de fin d'études secondaires sont évalués selon les conditions d'immatriculation actuelles.

La Faculté de médecine requiert des conditions particulières d'admission (voir partie 4.1) et une procédure supplémentaire à suivre (voir partie 6.2.1).

La Faculté de traduction et d'interprétation requiert également des conditions particulières d'admission (voir partie 4.2).

Pour toutes les formations, la procédure d'immatriculation (voir partie 5) doit avoir été suivie dans les délais (voir partie 7.1).

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux exigences de français, si elles sont demandées (voir partie 8).

Les conditions d'admission régies par le règlement d'étude de la formation postulée doivent être remplies. Le règlement d'études est téléchargeable sur le site internet de la faculté/centre/institut de la formation envisagée.

<sup>4</sup> <https://www.unige.ch/immatriculations/informations/convention-lisbonne>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Afghanistan	Baccalauria / 12 <sup>th</sup> Grade Graduation Certificate	70%		<a href="#">ECUS</a>
Afrique du Sud	National Senior Certificate (NSC)	60% (rating grade 5)		<a href="#">ECUS</a>
Albanie	Diplomë e maturës shtetërore		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Albanie	<a href="#">Examen de français</a>
Algérie	Baccalauréat d'enseignement secondaire général (filières littéraires et scientifiques)	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Allemagne	Zeugnis der allgemeinen Hochschulreife	2,5	Si moyenne non obtenue : attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Allemagne	<a href="#">Examen de français</a>
Angola	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Arabie Saoudite	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Argentine	Bachiller	7/10		<a href="#">ECUS</a>
Arménie	Dès 2018 : Mijnakarg krtutyany Atestat		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Arménie	<a href="#">Examen de français</a>
	Jusqu'en 2017 : Mijnakarg (Iriv) krtutyany Atestat		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Arménie est exigée.	<a href="#">Examen de français</a>
Australie	<b>Australian Capital-Territory:</b> ACT Senior Secondary Certificate / <b>New South Wales:</b> Higher School Certificate (HSC) / <b>Queensland:</b> Queensland Certificate of Education (QCE) / <b>South Australia:</b> South Australian Certificate of Education (SACE) / <b>Tasmania:</b> Tasmanian Certificate of Education (TCE) / <b>Victoria:</b> Victorian Certificate of Education (VCE) / <b>Western Australia:</b> Western Australian Certificate of Education (WACE)		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Australie est exigée.	<a href="#">Examen de français</a>
	<b>Northern Territory:</b> Northern Territory Certificate of Education and Training (NTCET)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Australie	<a href="#">Examen de français</a>
Autriche	Reifezeugnis einer allgemeinbildenden höheren Schule (AHS)			<a href="#">Examen de français</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Azerbaïdjan	Orta təhsil haqqında attestat		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Azerbaïdjan est exigée.	<a href="#">Examen de français</a>
Bahreïn	Shahadat Al-Thanawaya Al-Aama (General Secondary Education Certificate) (literary track / scientific track)	80%		<a href="#">ECUS</a>
Bangladesh	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Belgique	Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)			
	Diploma van secundair onderwijs			<a href="#">Examen de français</a>
	Abschlusszeugnis der Oberstufe des Sekundarunterrichts			<a href="#">Examen de français</a>
Bénin	Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré (série A1 lettres – langues / série A2 lettres – sciences humaines / Série B lettres – sciences sociales / Série C sciences et techniques / Série D biologie – géologie)	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Bhoutan	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Biélorussie	Atestat ab agulnaj sjarednjaj adukacyi		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Biélorussie est exigée.	<a href="#">Examen de français</a>
	Attestat o sredenem obrazovanii			
Bolivie	Bachiller en humanidades	64/100 ou 5/7		<a href="#">ECUS</a>
Bosnie-et-Herzégo-vine	Matura		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue par l'UNIGE</a> en Bosnie-et-Herzégovine	<a href="#">Examen de français</a>
	Diploma o Zavrzenoj Skoli (précédemment : Svjedodzba o Zavarsenom Obrazovanju IV Stepen) Diploma o Polozenom Maturskom Ispitu			
Botswana	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Brésil	Certificado de conclusão do ensino médio	7/10 (bom)		<a href="#">ECUS</a>
Bulgarie	Diploma za (Zavarsheno) Sredno Obrazovanie (orientation académique générale)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue par l'UNIGE</a> en Bulgarie	<a href="#">Examen de français</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Burkina Faso	<b>Dès 2021</b> : Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré (Série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences de la nature)  <b>Avant 2021</b> : Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré (Série A philosophie – lettres / Série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences naturelles)	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Burundi	<b>Dès 2021</b> : Diplôme d'État  <b>Avant 2021</b> : Diplôme des Humanités Générales + Diplôme d'État	Dès 2021 : 60%  Avant 2021 : 60% au Diplôme d'État		<a href="#">ECUS</a>
Cambodge	Certificate of Upper Secondary Education	C ou 30/50		<a href="#">ECUS</a>
Cameroun	<b>Système francophone</b> : Baccalauréat de l'enseignement secondaire (Série A lettres-philosophie / C mathématiques et sciences physiques / D mathématiques et sciences de la vie et terre)  <b>Système anglophone</b> : 1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>	12/20		<a href="#">ECUS</a>  <a href="#">Examen de français</a>
Canada	<b>Alberta</b> : Alberta High School Diploma comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 20 et 30  <b>British Columbia</b> : British Columbia Certificate of Graduation – Dogwood Diploma comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 11 et 12.  <b>Labrador</b> : High School Diploma comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 11 et 12 dont un niveau « académique » ou « avancé » avec le code de matière 3xxx en grade 12.  <b>Manitoba</b> : High School Diploma comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> aux grades 10, 11 et 12 dont un niveau « spécialisé » avec le code de matière 40S en grade 12.  <b>New Brunswick</b> : High School Graduation Diploma comprenant 6 sujets indépendants de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 11 et 12.  <b>Newfoundland</b> : High School Graduation Diploma comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 11 et 12 dont un niveau « académique » ou « avancé » avec le code de matière 3xxx en grade 12.		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada  Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada  Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada  Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada  Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada  Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada	<a href="#">Examen de français</a>  <a href="#">Examen de français</a>  <a href="#">Examen de français</a>  <a href="#">Examen de français</a>  <a href="#">Examen de français</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Canada (suite)	<b>Northwest Territories</b> : High School Graduation Diploma comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 20 et 30		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada	<a href="#">Examen de français</a>
	<b>Nova Scotia</b> : High School Completion Certificate comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 11 et 12 dont un niveau « académique » ou « avancé » en grade 12.		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada	<a href="#">Examen de français</a>
	<b>Nunavut</b> : Nunavut Senior Secondary School Graduation Diploma comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 20 et 30		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada	<a href="#">Examen de français</a>
	<b>Ontario</b> : Ontario Secondary School Diploma (OSSD) comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 11 et 12 dont un niveau « préparation universitaire » avec le code de matière xxx4Ux en grade 12		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada	<a href="#">Examen de français</a>
	<b>Prince Edward Island</b> : Prince Edward High School Graduation Diploma comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 11 et 12 dont un niveau « académique » avec le code de matière 6xx en grade 12		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada	<a href="#">Examen de français</a>
	<b>Québec</b> : Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) préuniversitaire de <a href="#">formation générale</a>		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada	<a href="#">Examen de français</a>
	<b>Saskatchewan</b> : Record of Secondary Level Achievement (Transcript) for complete Grade 12 standing comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 11 et 12		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada	<a href="#">Examen de français</a>
	<b>Yukon</b> : British Columbia Certificate of Graduation – Dogwood Diploma comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> , aux grades 10, 11 et 12		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Canada	<a href="#">Examen de français</a>
Cap-Vert	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Chili	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Chine	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Chypre (République de)	Apolytirio Lykeio		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE à Chypre. Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en République de Chypre	<a href="#">Examen de français</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Chypre (Nord)	Lise diplomasi		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE à Chypre Nord est exigée	<a href="#">Examen de français</a>
Colombie	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Congo (République démocratique du)	Diplôme d'État d'Études Secondaires du Cycle Long (sections scientifique, littéraire ou pédagogique)	60%		<a href="#">ECUS</a>
Congo (République du – Brazzaville)	Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré Baccalauréat général	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Corée du Nord	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Corée du Sud	High School Certificate of Graduation	C (Mi)	Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Corée du Sud	<a href="#">Examen de français</a>
Costa Rica	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Côte d'Ivoire	Diplôme du Bachelier de l'Enseignement du Second Degré	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Croatie	Svjedodžba o državnoj maturi		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Croatie	<a href="#">Examen de français</a>
Cuba	Bachiller, Ciencias y Letras Bachiller, nivel medio superior de la Educación General Politécnica Laboral + Certificación de Estudios Terminado	80%		<a href="#">ECUS</a>
Danemark	Bevis for Studentereksamen (stx)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Danemark	<a href="#">Examen de français</a>
Djibouti	Bacclauréat général de l'enseignement secondaire, série Scientifique	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Égypte	Thanaweya a'Amma (General Secondary Education Certificate GSEC)	80%		<a href="#">ECUS</a>
El Salvador	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Émirats arabes unis	Shahadat Al-Thanaweya Al-Amma (Secondary School Leaving Certificate - General)	80%		<a href="#">ECUS</a>
Équateur	Bachillerato General Unificado (Bachillerato en Ciencias)	14/20 ou 8/10		<a href="#">ECUS</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Érythrée	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Espagne	Bachillerato (Modalidad de Ciencias) NB : Pour la Faculté de traduction et d'interprétation, <a href="#">voir partie 4.2</a>		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Espagne est exigée.	<a href="#">Examen de français</a>
Estonie	Gümnaasiumi lõputunnistus + Riigiekamtunnistus		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Estonie	<a href="#">Examen de français</a>
Eswatini	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
États-Unis d'Amérique	High School Diploma avec 6 Advanced Placement (AP) de <a href="#">formation générale</a> Ne sont notamment pas reconnus : Art and Design program, Art History, Environmental Science, Music Theory, Psychology, Statistics, Studio Art, Comp. Government and Politics, US Government and Politics.	Note minimum pour chaque AP Exams : 3		<a href="#">Examen de français</a>
Éthiopie	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Finlande	Lukion Päättö todistus + Ylioppilaustutkintotodistus (Certificat de fin d'études gymnasiales + Matriculation Examination Certificate) de <a href="#">formation générale</a> avec au moins 20 points de crédit en mathématiques, 14 points de crédit pour chacune en langues et au moins 10 points de crédit dans chaque autre matière		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Finlande	<a href="#">Examen de français</a>
France	<b>Dès 2021</b> : Baccalauréat général de <a href="#">formation générale</a> <ul style="list-style-type: none"> <li>spécialité mathématiques en première et spécialité mathématiques ou option mathématique complémentaire en terminale</li> <li>spécialité sciences de la vie et de la Terre ou physique-chimie en première et en terminale</li> </ul> NB : Pour la Faculté de traduction et d'interprétation, <a href="#">voir partie 4.2</a> <b>Avant 2021</b> : Baccalauréat général des séries L, S, ES Lorsque la moyenne exigée n'est pas atteinte, elle peut être compensée par deux années d'études (obtention de L2 – 120 crédits ECTS dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne)	12/20		

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
<b>Gabon</b>	Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré/Baccalauréat (Série A, B, C et D)	12/20		<a href="#">ECUS</a>
<b>Gambie</b>	<b>Dès 2021 :</b> West African Senior School Certificate <b>Avant 2021 :</b> Senior Secondary School Certificate (West African Examinations Council)	B3 pour chaque branche		<a href="#">ECUS</a>
<b>Géorgie</b>	Sruli zogadi ganatlebis atestati		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Géorgie	<a href="#">Examen de français</a>
<b>Ghana</b>	West African Senior School Certificate Examination (WASSCE)	3 pour chaque branches		<a href="#">ECUS</a>
<b>Grèce</b>	Apolytirio Genikoy Lykeioy		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Grèce	<a href="#">Examen de français</a>
<b>Guatemala</b>	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
<b>Guinée</b>	Baccalauréat unique	12/20		<a href="#">ECUS</a>
<b>Haïti</b>	Diplôme d'études secondaires, baccalauréat unique, séries Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) / Sciences Mathématiques et Physiques (SMP) / Sciences Économiques et Sociales (SES) Littéraire, Lettres et Arts (LLA)	60%		<a href="#">ECUS</a>
<b>Honduras</b>	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
<b>Hong Kong</b>	Hong Kong Diploma of Secondary Education (HKDSE) comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a>	3 pour chaque branche (ou C pour une langue choisie dans la catégorie C)	Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE à Hong Kong	<a href="#">Examen de français</a>
<b>Hongrie</b>	Gimnáziumi érettségi bizonyítvány		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Hongrie	<a href="#">Examen de français</a>
<b>Inde</b>	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
<b>Indonésie</b>	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
<b>Irak</b>	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Iran	<b>Dès 2019 :</b> Diplom Metevaseth theoretical branch (mathematics and physics/experimental sciences) <b>Avant 2019 :</b> Diplom Metevaseth, theoretical branch (mathematics and physics/experimental sciences) + Pre-University Certificate	12/20 (General Average)		<a href="#">ECUS</a>
Irlande	Leaving Certificate (Ardteistiméireacht) comprenant au moins 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> dont 3 Higher Level (dont un Higher Level en mathématiques, biologie, chimie ou physique)	H5/O5 pour chaque sujet	Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Irlande est exigée.	<a href="#">Examen de français</a>
Islande	Studentsprof		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Islande	<a href="#">Examen de français</a>
Israël	Teudat Bagrut (publié par le Ministère de l'Éducation)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Israël	<a href="#">Examen de français</a>
Italie	Diploma di istruzione secondaria superiore del Liceo classico, Liceo linguistico, Liceo scientifico, Liceo scientifico (opzione scienze applicate), Liceo delle scienze umane, Liceo delle scienze umane (opzione economico-sociale)			<a href="#">Examen de français</a>
Jamaïque	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Japon	Koto Gakko Sotsugyo Shomei-sho (general course)	3/5	Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Japon	<a href="#">Examen de français</a>
Jordanie	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Kazakhstan	Orta bilim turaly attestat		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE au Kazakhstan est exigée.	<a href="#">Examen de français</a>
Kenya	Kenya Certificate of Secondary Education (KCSE)	B		<a href="#">ECUS</a>
Kirghizistan	Dschalpi orto bilim dschönündö attestat Attestat o srednem obszem obrazovani		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE au Kirghizistan est exigée.	<a href="#">Examen de français</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Kosovo	Diplomé pér kryerjen e shkollës së mesme të lartë-gjimnazit  Diploma o zavrsenoj visoj srednjoj skoli-gimnaziji		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Kosovo	<a href="#">Examen de français</a>
Koweït	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Laos	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Lesotho	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Lettonie	Atestāts par vispārējo vidējo izglītību		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Lettonie	<a href="#">Examen de français</a>
Liban	Baccalauréat libanais	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Liberia	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Libye	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Lichtenstein	Liechtensteinischer Maturitätsausweis			
Lituanie	Brandos Atestatas		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Lituanie est exigée.	<a href="#">Examen de français</a>
Luxembourg	Diplôme de fin d'études secondaires classiques			
Macao	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Macédoine du Nord	Diploma za polozena drzavna maturo = Diplomé pér dhëni e maturës shtetërore (4 ans)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Macédoine du Nord	<a href="#">Examen de français</a>
Madagascar	Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire (série A philosophie – lettres / Série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences naturelles)	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Malaisie	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Malawi	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Mali	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Malte	Matriculation Certificate		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE à Malte est exigée.	<a href="#">Examen de français</a>
Maroc	Baccalauréat (séries sciences expérimentales / sciences mathématiques / lettres)	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Mauritanie	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Mexique	Bachillerato General (Educación media superior propedéutica)	7/10		<a href="#">ECUS</a>
Moldavie	Invatamintul liceal / Diploma de bacalaureat		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Moldavie	<a href="#">Examen de français</a>
Mongolie	Buren dund Bolvsrolyn unemelkh	C		<a href="#">ECUS</a>
Monténégro	Diploma o poloznom maturskom ispitu Diplomë për dheniën e provimit të maturës		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Monténégro	<a href="#">Examen de français</a>
Mozambique	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Myanmar	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Namibie	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Népal	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Nicaragua	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Niger	Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Nigéria	Senior School Certificate (conféré par NECO) African Senior School Certificate (conféré par WAEC)	3 pour chaque branche		<a href="#">ECUS</a>
Norvège	Vitnemal for videregående opplæring avec mention "og har oppnatt generell studiekompetanse"		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Norvège	<a href="#">Examen de français</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Nouvelle-Zélande	National Certificat of Education Achievement (NCEA), level 3 certificate, comprenant au moins 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> avec au moins 14 crédits à chaque niveau (niveau 1, niveau 2 et niveau 3)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Nouvelle-Zélande	<a href="#">Examen de français</a>
Oman	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Ouganda	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>		.	<a href="#">Examen de français</a>
Ouzbékistan	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Pakistan	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Palestine (Autorité palestinienne)	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>		.	<a href="#">Examen de français</a>
Panama	Bachiller	4/5		<a href="#">ECUS</a>
Paraguay	Dès 2021 : Bachiller Científico  Avant 2021 : Bachiller en Ciencias y Letras / Científico	3		<a href="#">ECUS</a>
Pays-Bas	Diploma Voorbereidend Wetenschappelijk Onderwijs V.W.O		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE au Pays-Bas	<a href="#">Examen de français</a>
Pérou	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Philippines	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Pologne	Swiadectwo ukończenia liceum ogólnokształcącego + Swiadectwo Dojrzalosci		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Pologne	<a href="#">Examen de français</a>
Portugal	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Qatar	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
République centrafricaine	Baccalauréat / Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du Second Degré (série C mathématiques et sciences physiques / Série D mathématiques et sciences de la nature)	12/20		<a href="#">ECUS</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
République dominicaine	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
République tchèque	Vysvedcení o maturitní zkoušce – Gymnasium		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en République tchèque	<a href="#">Examen de français</a>
Roumanie	Diploma de Bacalaureat		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Roumanie	<a href="#">Examen de français</a>
Royaume-Uni (Angleterre, Pays-de-Galles et Irlande du Nord)	<p>General Certificate of Secondary Education (GCSE) ou le General Certificate of Education – Advanced Subsidiary Level (GCE AS)</p> <p>+ General Certificate of Education – Advanced Level (GCE AL)</p> <p>ou</p> <p>Advanced Subsidiary Level (AS) + Cambridge AICE Diploma Advanced Level (AL)</p> <p>ou</p> <p>Pre-U Short Course + Pre-U Principal Subject</p> <p>ou</p> <p>International GCSE (IGCSE) ou International Advanced Subsidiary Level (IAS) + International Advanced Level (IAL)</p> <p>Le diplôme ci-dessus doit comprendre au moins 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> dont :</p> <p>3 sujets en GCSE ou GCE AS/ AICE AS / Pre-U Short Course/IAS ou IGCSE</p> <p>+ 3 autres sujets en GCE AL / AICE AL / Pre-U Principal Subject / IAL (dont un sujet en mathématiques, biologie, chimie ou physique)</p>	<p>2 des 3 sujets GCE AL/AICE AL/Pre-U Principal Subject/IAL: note minimum B (ou M2 au Pre-U Principal Subject), 3<sup>e</sup> sujet GCE AL/AICE AL/Pre-U Principal Subject/IAL : note minimum C (ou M3 au Pre-U Principal Subject)</p> <p>Pour les 3 sujets en: GCSE ou GCE AS/ AICE AS / Pre-U Short Course/IAS ou IGCSE note minimum 5 (ou B pour le Pays de Galles et Irlande du Nord ; ou C pour GCE AS/AICE AS/IAS ; ou M3 pour Pre-U Short Course)</p>		<a href="#">Examen de français</a>
Royaume-Uni (Écosse)	<p>Scottish Qualifications Certificate (SQC) – Standard Grade + Scottish Qualifications Certificate (SQC) – Higher + Scottish Qualifications Certificate (SQC) – Advanced Higher comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> dont :</p> <p>2 sujets en Standard Grade + 1 autre sujet en Higher Grade</p> <p>+ 3 autres sujets en Advanced Higher Grade (dont un sujet en mathématiques, biologie, chimie ou physique)</p>	3 ou C pour chaque branche		<a href="#">Examen de français</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Russie (Fédération de)	Attestat o srednem (polnom) obsem obrazovanii		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Russie est exigée.	<a href="#">Examen de français</a>
Rwanda	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Saint-Marin	Diploma di superamento dell'esame di stato conclusivo dei corsi di studio di liceo classico, linguistico o scientifico			<a href="#">Examen de français</a>
Sénégal	Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Serbie	Diplomë pèr kryerjen e shkollës së mesme të përgithshme – gjimnazin (obtenu en 4 ans)  Diploma o stecenom srednem obrazovanju (obtenu en 4 ans)		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Serbie	<a href="#">Examen de français</a>
Sierra Leone	West African Senior School Certificate	3 pour chaque branche		<a href="#">ECUS</a>
Singapour	Singapore-Cambridge General Certificate of Education (new curriculum 2006) comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> dont : 2 sujets en O-level + 1 autre sujet en H1 + 3 autres sujets en H2 (dont un sujet en mathématiques, biologie, chimie ou physique)	C pour chaque branche		<a href="#">Examen de français</a>
Slovaquie	Vysvedcenie o maturitnej skuske-gymanzium		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Slovaquie	<a href="#">Examen de français</a>
Slovénie	Spričevalo o splošni maturi		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Slovénie	<a href="#">Examen de français</a>
Somalie	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Soudan	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Sri Lanka	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Suède	Examensbevis, Högskoleförberendande Examen (Ekonomiprogrammet/ Naturvetenskapsprogrammet/ Samhällsvetenskapsprogramm) avec au moins 2500 points, comprenant 6 sujets de <a href="#">formation générale</a> avec au moins 200 crédits dans chaque sujet et 250 crédits en mathématiques		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Suède	<a href="#">Examen de français</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Syrie	Al-Shahada Al-Thanawiyya-Al'Amma (Baccalauréat, General Secondary Certificate) (Scientific Branch)	50%		<a href="#">ECUS</a>
Tadjikistan	Atestat dar borai malumoti mijona		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE au Tadjikistan est exigée	<a href="#">Examen de français</a>
Taiwan	Senior High School Leaving Certificate	B		<a href="#">ECUS</a>
Tanzanie	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Tchad	Baccalauréat de l'Enseignement du second degré	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Thaïlande	Maathayom Suksa 6	3/4		<a href="#">ECUS</a>
Togo	<b>Dès 2021</b> : Baccalauréat du troisième degré (séries A, C, D)  <b>Avant 2021</b> : Baccalauréat du troisième degré (séries lettres et philosophie (A) / Mathématiques et sciences physiques (C) / Sciences appliquées et mathématiques (D))	12/20		<a href="#">ECUS</a>
Tunisie	Baccalauréat (séries lettres / mathématiques / sciences expérimentales / sciences informatiques / sciences techniques)	12/20	-	<a href="#">ECUS</a>
Turkménistan	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Turquie	Anadolu Lisesi Diplomasi – Fen Lisesi Diplomasi		Attestation d'admission, dans la filière visée, d' <a href="#">une université reconnue</a> par l'UNIGE en Turquie	<a href="#">Examen de français</a>
Ukraine	<b>Dès 2022</b> : Svidotstvo pro zdobutia povnoi zagalnoi serednoi osvity  <b>Avant 2022</b> : Atestat pro povnu zagal'nu serednju osvitu / Svidotstvo pro zdobutia povnoi zagalnoi serednoi osvity		Deux années d'études réussies (120 crédits ECTS) dans une <a href="#">université et un programme reconnus par l'UNIGE</a> dans un pays ayant signé ou ratifié la <a href="#">Convention de Lisbonne</a> . Si les deux années d'études n'ont pas été faites dans la filière visée à l'UNIGE, une attestation d'admission dans la filière visée d'une université reconnue par l'UNIGE en Ukraine est exigée	<a href="#">Examen de français</a>
Uruguay	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Venezuela	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>

Pays	Nom du diplôme	Conditions complémentaires		
		Moyenne	Autres conditions	Examens
Vietnam	Dès 2022 : Bang Tot Nghiep Trung Hoc Pho Thong Avant 2022 : Bang Tot Nghiep Trung Hoc Pho Thong Bang Tot Nghiep Pho Thong Trung Hoc	7/10		<a href="#">ECUS</a>
Yémen	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Zambie	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>
Zimbabwe	1 <sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une <a href="#">université et un programme reconnus</a>			<a href="#">Examen de français</a>

#### 1.1.4 Candidates et candidats dépourvus d'un titre secondaire supérieur reconnu

Tout-e candidat-e dépourvu-e d'un titre secondaire supérieur reconnu ou titulaire d'un diplôme non conforme aux titres reconnus peut être immatriculable à l'UNIGE, à l'exception des études de médecine humaine et dentaire, et de pharmacie. La procédure de demande d'immatriculation pour ces candidat-es, aussi appelé-es « **non-titulaires d'une maturité suisse** », vise les personnes qui, par l'exercice d'une activité professionnelle, peuvent justifier de connaissances et compétences nécessaires pour entrer à l'UNIGE, en compensation d'un titre secondaire supérieur. Les [conditions d'immatriculation](https://www.unige.ch/vae/npm/conditions)<sup>5</sup>, la [procédure à suivre et le délai](https://www.unige.ch/vae/npm/procedure)<sup>6</sup> de dépôt d'une candidature sont mentionnés sur le [site internet de l'UNIGE](https://www.unige.ch/universite/reglements/)<sup>7</sup>.

Cas particulier :

Conformément à l'article 55 § 4 du Statut de l'Université<sup>8</sup>, **la maturité spécialisée orientation pédagogie, délivrée par une institution d'enseignement suisse**, permet l'accès direct au Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation. Pour plus d'informations, consulter le site : <https://www.unige.ch/vae/npm/maturite-specialisee-orientation-pedagogie>.

---

<sup>5</sup> <https://www.unige.ch/vae/npm/conditions>

<sup>6</sup> <https://www.unige.ch/vae/npm/procedure>

<sup>7</sup> <https://www.unige.ch/vae/npm>

<sup>8</sup> <https://www.unige.ch/universite/reglements/>

## **2 Inscription en maîtrise universitaire (master), en complément d'études ou en certificat complémentaire**

### **2.1 Conditions générales d'immatriculation**

Pour postuler un complément d'études, un certificat complémentaire ou une maîtrise universitaire (master), les candidates et candidats doivent être titulaires d'un premier diplôme universitaire (bachelor) ou titre jugé équivalent obtenu dans une [université et un programme reconnus](#) par l'UNIGE (voir partie 9.3), au terme d'une formation d'une durée de 3 ans minimum (au moins 180 crédits ECTS).

La [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) doit avoir été suivie [dans les délais](#) (voir partie 7.2). Si la formation requiert une [procédure particulière](#) (voir partie 6), elle doit également avoir été suivie dans les délais. Les [conditions particulières](#), si exigées, doivent être remplies (voir partie 4).

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux [exigences de français](#), si elles sont demandées (voir partie 8), ainsi qu'aux conditions d'admission du programme d'études décrites dans le règlement d'étude ad hoc.

Toutes les candidatures répondant aux conditions générales d'immatriculation sont soumises à la faculté/institut/centre pour décision sur l'admissibilité en fonction du règlement du programme et/ou de la faculté/institut/centre.

### 3 Inscription en certificat de spécialisation, maîtrise universitaire d'études avancées ou doctorat

#### 3.1 Conditions générales d'immatriculation

Les candidates et candidats doivent avoir obtenu un baccalauréat universitaire (bachelor) d'une [université et un programme reconnus](#) par l'UNIGE (voir partie 9.3), au terme d'une formation d'une durée de 3 ans minimum (au moins 180 crédits ECTS). De surcroit, ils/elles doivent être titulaires d'une maîtrise universitaire (master) d'une [université et un programme reconnus](#) par l'UNIGE (voir partie 9.3).

Les candidates et candidates au **Certificat de spécialisation en matière d'avocature** ne sont pas tenus d'être titulaires d'une maîtrise universitaire (master) d'une [université et un programme reconnus](#) par l'UNIGE (voir partie 9.3). Les conditions d'admission pour ce certificat de spécialisation doivent être remplies. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter le [site de l'École d'avocature](#)<sup>9</sup>.

La [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) doit avoir été suivie dans les délais (voir partie 7). Si la formation requiert une [procédure particulière](#) (voir partie 6), elle doit également avoir été suivie dans les délais.

Pour les doctorats et les maîtrises universitaires d'études avancées (MAS) de formation approfondie, le niveau d'exigence de français demandé est à vérifier auprès de la faculté/centre/institut.

Toutes les candidatures répondant aux conditions générales d'immatriculation sont soumises à la faculté/institut/centre pour décision sur l'admissibilité en fonction du règlement du programme et/ou de la faculté/institut/centre.

---

<sup>9</sup> <https://www.unige.ch/droit/ecav/>

## 4 Conditions particulières

### 4.1 Faculté de médecine

#### 4.1.1 Médecine humaine

Les candidates et candidats au baccalauréat universitaire (bachelor) ou à la maîtrise universitaire (master) doivent répondre aux conditions particulières d'admission décrites à l'article 10 et 12 du [Règlement d'études applicable au Bachelor et au Master en Médecine humaine](#)<sup>10</sup>.

#### 4.1.2 Médecine dentaire

Les candidates et candidats au baccalauréat universitaire (bachelor) ou à la maîtrise universitaire (master) doivent répondre aux conditions particulières d'admission décrites aux articles 10 et 12 du [Règlement d'études applicable au Bachelor et au Master en Médecine dentaire](#)<sup>11</sup>.

### 4.2 Faculté de traduction et d'interprétation

En sus des conditions d'immatriculation, les candidates et candidats aux Baccalauréat universitaire en communication multilingue, Maîtrise universitaire en traduction et Maîtrise universitaire en interprétation de conférence doivent avoir réussi l'examen d'admission de la formation postulée.

L'admission en **Baccalauréat universitaire (bachelor) en communication multilingue** est soumise à des conditions d'immatriculation particulières :

- pour les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures d'un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne ou d'un Baccalauréat international ou européen :

- diplôme dont le titre figure sur la liste des [diplômes reconnus par l'UNIGE](#) (voir partie 1.1.3) ;
- la moyenne/note/mention, si requise, est atteinte ;
- aucune restriction quant à la série du diplôme (si pertinent) et sans nécessité de répondre au caractère de [formation générale](#) (voir partie 9.1) ni aux exigences complémentaires (voir partie 1.1.3).

- pour les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures d'un pays n'ayant pas signé ou ratifié la Convention de Lisbonne :
  - diplôme dont le titre figure sur la liste des [diplômes reconnus par l'UNIGE](#) (voir partie 1.1.3) pour autant qu'il comporte au minimum 4 branches sur 6 pour remplir le critère de [formation générale](#) (voir partie 9.1) ;
  - la moyenne/note/mention, si requise, est atteinte.

Par ailleurs, la réussite des examens d'admission de la faculté remplace (si requise) l'exigence de l'Examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS) et celle de fournir une attestation d'admission, dans la filière visée, d'une université reconnue par l'UNIGE dans le pays où le titre d'études secondaires supérieures a été obtenu.

L'immatriculation selon ces conditions n'est valable que pour ce programme, sans changement d'orientation possible. Si la candidate ou le candidat souhaite postuler une autre formation, les conditions générales d'immatriculation (voir partie 1.1.3) devront être remplies.

<sup>10</sup> <https://www.unige.ch/medecine/fr/enseignement1/bachelor-et-master-en-medecine-humaine/>

<sup>11</sup> <https://www.unige.ch/medecine/dentaire/enseignement/formation-de-base>

## 5 Procédure de demande d'immatriculation

La procédure de demande d'immatriculation en formation de base (soit en baccalauréat universitaire, maîtrise universitaire, certificat complémentaire ou complément d'études) et en formation approfondie (soit en doctorat, certificat de spécialisation ou maîtrise universitaire d'études avancées de formation approfondie), s'effectue en ligne sur le [Portail Candidature UNIGE](#)<sup>12</sup> et s'adresse aux :

- nouveaux/nouvelles étudiant-es de l'UNIGE ;
- étudiant-es actuel-les de l'UNIGE (demande de changement de faculté ou inscription en deuxième faculté) ;
- ancien-nes étudiant-es de l'UNIGE (demande de réimmatriculation).

La plateforme en ligne permet d'effectuer l'ensemble des démarches d'immatriculation à l'UNIGE et d'admission dans la formation visée pour les formations de base et approfondies.

- Se rendre sur le [site Internet UNIGE](#)<sup>13</sup>.
- Définir son profil à l'aide des filtres et prendre connaissance des conditions, délais d'inscription et documents à fournir pour déposer une candidature.
- Cliquer sur « Je m'inscris ».
- Créer un compte SWITCH edu-ID ou se connecter, si compte existant, pour accéder au Portail Candidature UNIGE.
- Compléter les informations personnelles.
- Créer une candidature :
  - Sélectionner et valider la formation postulée à l'aide des menus déroulants.
  - Compléter et valider les informations personnelles.
  - Compléter et valider les informations complémentaires.

<sup>12</sup> <https://inscription.unige.ch>

<sup>13</sup> <https://www.unige.ch/immatriculations/conditions>

- Compléter et valider les études secondaires.
  - Compléter et valider les études universitaires, le cas échéant. Toute étude universitaire antérieure non déclarée, qu'elle soit abandonnée, en cours ou achevée, en Suisse ou à l'étranger, qui serait découverte ultérieurement peut entraîner l'annulation de l'immatriculation voire une exclusion de l'UNIGE.
  - Compléter et valider le certificat de français, si requis.
  - Compléter et valider les données spécifiques à la candidature, si requis.
  - Téléverser tous les documents requis.
  - Payer l'émolument d'inscription de CHF 65.-, si requis (Article 11 du [Règlement interne relatif aux taxes universitaires et aux émoluments](#)<sup>14</sup>).
  - Soumettre la candidature dans le délai imparti.
- Suivre régulièrement le statut de la candidature en se connectant au Portail Candidature UNIGE et vérifier les e-mails (spams inclus).

En cas d'intérêt pour plusieurs formations, il est possible de créer et déposer plusieurs candidatures (une candidature par formation postulée) dans les délais impartis.

Il incombe au candidat ou à la candidate de prouver qu'il ou elle remplit les conditions exigées en fournissant dans les délais les documents requis.

Les renseignements et documents fournis doivent être complets et corrects lors du dépôt de la candidature en ligne. Tant que l'étape « Soumettre ma candidature » n'est pas effectuée, la candidature est enregistrée comme brouillon et peut être modifiée. Une fois la candidature déposée, il n'est plus possible de modifier les données saisies ou les documents téléversés, y compris en cas de nouvelle candidature pour une

<sup>14</sup> <https://www.unige.ch/universite/reglements/>

autre formation. Toute candidature dont la soumission n'est pas finalisée dans le délai imparti ou est déposée en ligne après le délai applicable sera déclarée irrecevable.

**Documents à fournir pour une immatriculation en baccalauréat universitaire (liste exhaustive) :**

- Une copie de la pièce d'identité (recto/verso) ou de la page des données personnelles du passeport.
- Une copie du permis de séjour suisse si le/la candidat-e en possède un.
- Les copies de tous les relevés de notes **officiels** des trois (ou quatre selon pays<sup>15</sup>) dernières années d'études secondaires supérieures obtenus au moment de la postulation (même en cas d'abandon ou d'échec), en langue originale.
  - Si les relevés de notes de l'année scolaire en cours ne sont pas (encore) disponibles : un certificat de scolarité/attestation d'inscription **officiel-le** en langue originale.
  - Pour le *Baccalauréat général* français, en sus des autres documents requis : une attestation **officielle** mentionnant les spécialités suivies en première et en terminale.
  - Pour le *Baccalauréat international*, les relevés de notes des deux dernières années uniquement sont requises.
- Une copie du diplôme de fin d'études secondaires supérieures en langue originale, accompagnée d'une copie du relevé de notes final officiel, si existant, en langue originale.
- Une attestation d'admission dans la filière visée à l'UNIGE, en langue originale, d'une université et un programme reconnus par l'UNIGE, dans le pays où le titre secondaire a été obtenu, uniquement si le document est exigé par nos conditions d'immatriculation.
  - En cas de candidatures dans plusieurs programmes, une attestation d'admission dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE, dans le pays où le titre secondaire a été obtenu, est requise pour chaque filière visée.

- Une traduction officielle de chaque document non rédigé en français, allemand, italien, ou anglais, est demandée en plus des documents en langue originale.
- Une copie d'un diplôme de français attestant du niveau B2 minimum, si le/la candidat-e en possède un. Le cas échéant, cela pourrait éventuellement le/la dispenser de l'examen de français de l'UNIGE, s'il/elle y est soumis-e.

En sus, en cas d'études universitaires entamées, réussies ou non :

- Une copie de tous les relevés de notes universitaires **officiels** obtenus à ce jour (même en cas d'abandon ou d'échec) en langue originale.
  - Si les relevés de notes de l'année académique en cours ne sont pas (encore) disponibles : une attestation d'inscription **officielle** en langue originale.
- Une copie de l'attestation de réussite du diplôme, si le diplôme n'a pas encore été émis.
- Une copie du/des diplôme-s universitaire-s obtenu-s en langue originale.
- Une attestation d'exmatriculation (et non la lettre d'exmatriculation) pour les étudiant-es qui ont fréquenté une haute école suisse (UNI, HES, HEM, HEP, EPF/ETH). Pour tout-e candidat-e en cours d'études, l'attestation d'exmatriculation devra être fournie au plus tard lors de la confirmation d'immatriculation.
- Une traduction officielle de chaque document non rédigé en français, allemand, italien ou anglais est demandée en plus des documents en langue originale.

---

<sup>15</sup> Voir [caractère de formation générale](#), point 10.1

**Documents à fournir pour une immatriculation en maîtrise universitaire, doctorat, certificat de spécialisation et en maîtrise universitaire d'études avancées en formation approfondie (liste exhaustive) :**

- Une copie de la pièce d'identité (recto/verso) ou de la page des données personnelles du passeport.
- Une copie du permis de séjour suisse si le/la candidat-e en possède un.
- Une copie du diplôme de fin d'études secondaires supérieures en langue originale, accompagnée d'une copie du relevé de notes final officiel, si existant, en langue originale.
- Une copie de tous les relevés de notes universitaires **officiels** obtenus à ce jour (même en cas d'abandon ou d'échec) en langue originale.
  - Si les relevés de notes de l'année académique en cours ne sont pas (encore) disponibles : une attestation d'inscription **officielle** en langue originale.
- Une copie de l'attestation de réussite du diplôme, si le diplôme n'a pas encore été émis.
- Une copie du/des diplôme-s universitaire-s obtenu-s en langue originale.
- Une attestation d'exmatriculation (et non la lettre d'exmatriculation) pour les étudiant-es qui ont fréquenté une haute école suisse (UNI, HES, HEM, HEP, EPF/ETH). Pour tout-e candidat-e en cours d'études, l'attestation d'exmatriculation devra être fournie au plus tard lors de la confirmation d'immatriculation.
- Une traduction officielle de chaque document non rédigé en français, allemand, italien ou anglais est demandée en plus des documents en langue originale.
- Une copie d'un diplôme de français attestant du niveau B2 minimum, si le/la candidat-e en possède un. Le cas échéant, cela pourrait éventuellement le/la dispenser de l'examen de français de l'UNIGE, s'il/elle y est soumis-e.

**Candidature acceptée**

- Prendre connaissance de l'e-mail « Décision sur votre candidature ».
- Se connecter au Portail Candidature UNIGE.
- Accéder à la décision de la candidature.
- Prendre connaissance de la décision et des éventuelles réserves et autres conditions.
- Télécharger et enregistrer le/les document-s transmis par l'UNIGE avant la rentrée académique.
- Confirmer le choix de formation dans le délai imparti si vous souhaitez confirmer votre inscription à l'UNIGE. En cas de candidatures multiples, une seule offre peut être acceptée, sauf exceptions.
- Compléter les informations concernant l'exigence du français, si requis.
- Téléverser tous les documents à compléter pour accéder à l'étape de confirmation d'immatriculation à l'UNIGE avant la rentrée académique visée.
- Vérifier les données de contact.
- Compléter les données pour l'AVS et statistiques.
- Finaliser son inscription.
- Confirmer son inscription selon les modalités communiquées à l'étape « Finalisation de l'inscription » et dans la mesure du possible, **au plus tard 3 jours avant la rentrée universitaire**. Une confirmation d'immatriculation jusqu'à 10 jours après la rentrée est possible, **mais déconseillée**. La confirmation d'immatriculation pour un doctorat est, sauf exception, possible toute l'année. **Le non-respect de la finalisation de la candidature dans le délai imparti implique une clôture du dossier "sans-suite". L'immatriculation ne pourra pas se faire pour le semestre postulé.**

Lors de la confirmation de l'immatriculation, les documents téléversés pour lever les éventuelles réserves seront vérifiés. Pour les confirmations en présentiel, le-s document-s original/originals requis sera/seront également vérifié-s.

A l'issue de ces formalités, le/la candidat-e, désormais étudiant-e immatriculé-e à l'UNIGE, recevra :

- ses codes d'accès informatiques de l'UNIGE ;
- son e-mail institutionnel (Prenom.Nom@etu.unige.ch) ;
- les informations pour le paiement des taxes semestrielles ;
- sa carte d'étudiant-e multiservices.

Si le/la candidat-e est dans l'incapacité de respecter les délais impartis pour lever les réserves et/ou confirmer son immatriculation, il/elle doit contacter le Service des immatriculations par le biais de la plateforme en ligne [admissions.unige.ch](https://admissions.unige.ch) avant l'échéance du délai.

### Candidature refusée

- Prendre connaissance de l'e-mail « Décisions sur votre candidature ».
- Se connecter au Portail Candidature UNIGE
- Accéder à la décision de la candidature.
- Prendre connaissance de la décision de refus, de l'instance de décision et des voies d'opposition.

### Renoncer à sa candidature

Le/la candidat-e qui renonce à poursuivre sa demande d'immatriculation à n'importe quel moment, même une fois qu'il/elle a été admis-e, doit en informer le Service des immatriculations sur la plateforme en ligne [admissions.unige.ch](https://admissions.unige.ch).

## Informations importantes

Toute demande d'information complémentaire, décision et communication de l'UNIGE relative à la candidature est notifiée sur le Portail Candidature UNIGE et à l'adresse électronique indiquée dans les informations personnelles. Il est vivement conseillé de vérifier régulièrement les courriels indésirables (spams) et d'ajouter l'émetteur « noreply-inscription@unige.ch » à ses contacts. Le statut de la/des candidature-s peut être consulté en tout temps en se connectant au Portail Candidature UNIGE.

La numérisation des documents transmis doit être de bonne qualité.

L'UNIGE se réserve le droit de ne pas traiter une candidature incomplète ou de réclamer tout complément nécessaire à l'étude de la candidature. Dans ce cas, un délai est octroyé jusqu'à l'échéance du délai de postulation. Si ce délai est échu lors du traitement de la/des candidature(s), un délai de 7 jours est octroyé. Les compléments demandés devront être téléversés sur le Portail Candidature UNIGE, sous l'onglet « Compléments à fournir ». En cas de non-téléversement des documents dans le délai imparti, la candidature est considérée incomplète et déclarée irrecevable.

Toute omission ou remise de documents faux ou falsifiés peut conduire au refus d'immatriculation, respectivement à l'exclusion de l'UNIGE.

L'UNIGE se réserve le droit de contacter votre/vos école-s/université-s pour demander des informations vous concernant, dans la mesure où celles-ci s'avèrent nécessaires au traitement de votre candidature.

Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle dans le respect de la législation applicable en matière de protection des données. Pour plus d'information, se référer à la [Politique de protection des données personnelles](#)<sup>16</sup> de l'UNIGE.

---

<sup>16</sup> <https://memento.unige.ch/doc/0339>

## 6 Procédures particulières

Les procédures particulières doivent avoir été suivies dans les [délais im-partis](#) (voir partie 7).

### 6.1 Faculté des sciences

#### 6.1.1 Pour l'immatriculation en **doctorat**

- Trouver un-e professeur-e de la Faculté des sciences disposé-e à être son/sa directeur-trice de thèse et qui supervisera ainsi son travail. Pour cela, consulter le site de la Faculté des sciences. Certaines sections gèrent des listes internes de postes d'assistants vacants. Voir aussi la liste des groupes de recherche disponible sur le site de la Faculté<sup>17</sup> ;
- Ensuite, contacter directement le/la professeur-e avec lequel/laquelle le/la candidat-e souhaite travailler. En cas de corrélation entre son projet académique et les besoins du département en matière de recherche, il/elle lui indiquera s'il/elle a une place de doctorant-e/assistant-e ou s'il/elle peut le/la diriger vers un-e collègue ;
- Finalement, suivre la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) et annexer la lettre d'approbation de direction de thèse ou l'attestation de thèse pour le doctorat en *Life Sciences*

### 6.2 Faculté de médecine

#### 6.2.1 Pour l'immatriculation en **Baccalauréat universitaire en médecine humaine ou dentaire**

Une inscription obligatoire aux études de médecine doit être effectuée en ligne auprès de [swissuniversities<sup>18</sup>](#) [dans les délais](#) (voir partie 7.1.1.3.1) fixés par cette instance, à savoir le 15 février 2026. À défaut, aucune suite

ne sera donnée à la demande d'immatriculation. Les justificatifs quant aux [conditions particulières d'admission](#) (voir parties 4.1.1 et 4.1.2) doivent être téléchargés sur la plateforme d'inscription aux études de médecine. La liste des documents demandés est consultable sur le site [www.unige.ch/immatriculations/conditions](#) après avoir défini le profil en utilisant les six filtres. Si cette inscription n'est pas faite dans le délai, ou si elle est refusée, aucune suite ne sera donnée à une demande d'immatriculation soumise pour la formation visée.

#### 6.2.2 Pour l'immatriculation en **Maîtrise universitaire en médecine dentaire ou humaine**

Une inscription obligatoire aux études de médecine doit être effectuée en ligne auprès de [swissuniversities<sup>19</sup>](#) [dans les délais](#) (voir partie 7.2.1.3.1) fixés par cette instance. À défaut, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation. Les justificatifs quant aux [conditions particulières d'admission](#) (voir parties 4.1.1 et 4.1.2) doivent être téléchargés sur la plateforme d'inscription aux études de médecine. La liste des documents demandés est consultable sur le site [www.unige.ch/immatriculations/conditions](#) après avoir défini le profil en utilisant les six filtres. Si cette inscription n'est pas faite dans le délai, ou si elle est refusée, aucune suite ne sera donnée à une demande d'immatriculation soumise pour la formation visée.

#### 6.2.3 Pour l'immatriculation en **doctorat**

- Trouver un-e professeur-e disposé-e à être son/sa directeur/trice de thèse qui supervisera son travail ;
- Ensuite, contacter directement le/la professeur-e avec lequel/laquelle le/la candidat-e souhaite travailler, qui lui indiquera s'il/elle a une place de doctorant-e/assistant-e ou s'il/elle peut le diriger vers un-e collègue ;
- Demander au directeur de thèse (qui doit être Professeur de la Faculté de médecine de Genève, ou *Privat Docent*, Chargé de

<sup>17</sup> <https://www.unige.ch/sciences/fr/larecherche/domainesderecherche/>

<sup>18</sup> <https://www.swissuniversities.ch/fr/service/inscription-aux-etudes-de-medecine>

<sup>19</sup> <https://www.swissuniversities.ch/fr/service/inscription-aux-etudes-de-medecine>

- cours ou d'enseignement avec la codirection d'un professeur), une attestation de direction de thèse signée, mentionnant le titre de la thèse en français et la date du début de la thèse.
- Finalement, suivre la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) et annexer, en sus, l'attestation signée.

#### 6.2.4 Pour l'immatriculation en **maîtrise universitaire d'études avancées**

Avant toute démarche de demande d'immatriculation, la candidate ou le candidat doit prendre contact avec le [Secrétariat des étudiants-es de la Faculté de médecine](#)<sup>20</sup>.

### 6.3 Faculté des lettres

#### 6.3.1 Pour l'immatriculation en **doctorat**

- Trouver un-e professeur-e disposé-e à être son/sa directeur/trice de thèse ;
- Contacter le conseiller académique responsable des études post-grades, M. Olivier Frutiger (Olivier.Frutiger@unige.ch) ;
- Préparer un dossier complet à lui remettre directement, comprenant :
  - Curriculum vitae ;
  - Copie des diplômes ;
  - Relevés de notes d'examens avec la traduction en français, sauf s'ils sont rédigés en français, anglais, allemand, italien, espagnol ou portugais ;
  - Intitulé du mémoire de master ;
  - Projet de thèse de deux à trois pages, approuvé par le directeur pressenti de la thèse ;
  - Résumé en français d'environ 10 lignes du projet de thèse ;

<sup>20</sup> <https://www.unige.ch/medecine/fr/enseignement1/formationpostgrade/>

<sup>21</sup> <https://www.unige.ch/sciences-societe/formations/doctorats/>

- Si la candidature est acceptée, suivre la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) et annexer la lettre du Vice-doyen ou de la Vice-doyenne à la demande d'immatriculation.

### 6.4 Faculté des sciences de la société

#### 6.4.1 Pour l'immatriculation en **doctorat**

- Trouver un-e professeur-e disposé-e à être son directeur de thèse et qui supervisera ainsi son travail. À cet effet, [consulter le site de la Faculté](#)<sup>21</sup> ;
- Suivre la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) et joindre, en sus, la lettre du directeur de thèse.

### 6.5 Faculté d'économie et management

#### 6.5.1 Pour l'immatriculation à un **doctorat**

**ATTENTION :** certains doctorats de la faculté ont des délais d'inscription particuliers (ex. 28 février). Se renseigner auprès du doctorat concerné.

- Déposer un dossier de postulation à la Faculté ; il sera alors soumis au Comité scientifique du doctorat visé. Pour plus d'informations, consulter le [site de la faculté](#)<sup>22</sup> ;
- En cas d'acceptation, et dès réception de la lettre d'admission comme doctorant, suivre la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) et joindre, en sus, la lettre d'admission du doyen.

<sup>22</sup> <https://www.unige.ch/gsem/fr/programmes/doctorat/presentation/>

## 6.6 Faculté de droit

### 6.6.1 Pour l'immatriculation en **doctorat**

- Préparer un projet de thèse d'une dizaine de pages et une bibliographie ;
- Trouver un-e professeur-e susceptible de diriger sa thèse ;
- Suivre la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5).

**N.B.** Si la candidate ou le candidat a un contrat d'assistant-e à la Faculté et n'a pas encore procédé à sa demande d'immatriculation : suivre la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5).

## 6.7 Faculté de théologie

### 6.7.1 Pour l'immatriculation au **Certificat complémentaire d'études œcuméniques** et à la **Maîtrise d'études avancées en études œcuméniques**

En sus de la démarche d'immatriculation, une inscription au Certificat complémentaire ou au MAS en études œcuméniques<sup>23</sup> de l'institut œcuménique de Bossey doit être effectuée auprès de l'Institut dans les [délais impartis](#) (voir partie 7.2.1.3.2).

### 6.7.2 Pour l'immatriculation en **doctorat**

- Trouver un-e professeur-e de la Faculté de théologie susceptible de s'intéresser à son domaine de recherche et disposé à être son/sa directeur-trice de thèse ;
- Contacter le/la en joignant un projet de thèse préliminaire (entre une et trois pages), un curriculum vitae et une lettre de motivation ;

- Si le projet de recherche rencontre son intérêt, lui demander une attestation écrite indiquant qu'il/elle est d'accord de diriger sa thèse ;
- Suivre la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) et joindre, en sus, l'attestation de direction de thèse.

## 6.8 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

### 6.8.1 Pour l'immatriculation à la **Maîtrise universitaire en logopédie**

- Veuillez suivre la procédure décrite sur le [site de la Faculté](#)<sup>24</sup>

### 6.8.2 Pour l'immatriculation à un **doctorat**

- Trouver un-e professeur-e acceptant de suivre le/la candidat-e en tant que directeur-trice de thèse. Consulter les groupes de recherche sur le [site de la FPSE](#)<sup>25</sup> ;
- Suivre la [procédure d'immatriculation](#) (voir partie 5) :
  - Mentionner le/la directeur-trice de thèse pressenti-e dans la lettre de motivation à joindre à la candidature.

## 6.9 Faculté de traduction et d'interprétation

### 6.9.1 Pour l'immatriculation à un **doctorat**

- Pour susciter l'intérêt d'un-e professeur-es de la FTI à suivre le/la candidat-e, adresser au Conseiller académique Olivier Demissy-Cazeilles un projet préliminaire d'une à trois pages ainsi qu'un curriculum vitae précisant la mention visée (traductologie, traitement informatique multilingue, interprétation de conférence,

<sup>23</sup> <https://www.oikoumene.org/what-we-do/the-ecumenical-institute-bossey/study-courses/complementary-certificate-cc-in-ecumenical-studies>

<sup>24</sup> <https://www.unige.ch/fapse/logopedie/mul/futursetudiants/baccalaureat-psychologie-hors-unige>

<sup>25</sup> <https://www.unige.ch/fapse/recherche/>

gestion de la communication multilingue) et décrire de manière succincte l'objectif de la recherche.

Si le projet préliminaire correspond aux intérêts de recherche d'un-e professeur-e, le Conseiller académique le lui transmet. Si le/la professeur-e se déclare intéressé par le projet, le candidat ou la candidate pourra, avec le soutien de la professeure ou du professeur, commencer les démarches officielles pour présenter sa candidature au Collège des professeur-es.

- Adresser au Décanat un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :
  - Curriculum vitae détaillé en français ou en anglais (daté et signé) ;
  - Lettre de motivation en français ou en anglais ;
  - Copie certifiée du diplôme le plus élevé\* ;
  - Copie de tous les autres diplômes\* ;
  - Copie des relevés de notes\* ;
  - Dossier et liste de publications ;
  - Présentation détaillée du projet de recherche ;
  - Accord formel d'un-e professeur-e de la faculté qui accepte de diriger la thèse de doctorat ;
  - Programme doctoral personnalisé fixé d'entente avec le directeur de thèse.

\* avec traduction pour diplômes non rédigés en français, allemand, italien ou anglais

- En cas d'acceptation, et dès réception de la lettre d'admission comme doctorant-e à la FTI, suivre la procédure d'immatriculation (voir partie 5) et joindre, en sus, la lettre d'admission au doctorat.

## 6.10 Global Studies Institute

### 6.10.1 Pour l'immatriculation en doctorat

- Déposer à l'Institut un projet de thèse qui a le soutien de deux professeur-es de l'UNIGE, enseignant des disciplines académiques différentes. L'un-e de ces professeur-es au moins doit être affilié-e au GSI ;
- Suivre la procédure d'immatriculation (voir partie 5) et joindre, en sus, la lettre d'acceptation du/de la professeur-e.

## 6.11 Institut universitaire de formation des enseignant-es

Pour l'immatriculation en Maîtrise universitaire en enseignement secondaire (MASE1), en Maîtrise universitaire bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE2) ou en Certificat de spécialisation en didactique d'une discipline d'enseignement supplémentaire (CSDS), une inscription doit également être faite auprès de l'institut<sup>26</sup> dans les délais impartis (voir partie 7.2.1.3.5).

<sup>26</sup> <https://www.unige.ch/iufe/formations/>

## 7 Délais d'inscription

Conformément à l'article 55, al. 1, lettre a) du Statut de l'UNIGE, est admis-e à l'immatriculation le/la candidat-e qui envoie ou dépose son dossier dans les délais arrêtés ci-dessous.

### 7.1 Pour les baccalauréats universitaires

#### 7.1.1 Semestre d'automne 2026-2027

La campagne d'immatriculation débute le 15 janvier 2026. Les candidates et candidats doivent effectuer leur demande d'immatriculation et suivre la procédure particulière, si exigée, dans les délais impartis listés ci-dessous.

##### 7.1.1.1 *Délai général*

Le délai pour déposer une demande d'immatriculation est fixé au :

- **30 novembre 2025** qui précède la rentrée académique pour les candidates et candidats non titulaires d'un certificat de maturité cantonal ou fédérale, selon les conditions décrites au [point 1.1.4](#).
- **28 février 2026** pour les candidates et candidats qui :
  - d'après le pays de délivrance de leur titre d'études secondaires supérieures sont soumis à l'Examen complémentaire des universités suisses (ECUS) ; ou
  - d'après la nationalité, sont soumis à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)<sup>27</sup> et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril).
- **30 avril 2026** pour les candidates et candidats qui :

- d'après le pays de délivrance de leur titre d'études secondaires supérieures ne sont pas soumis-es à l'Examen complémentaire des universités suisses (ECUS) ; et
- d'après la nationalité ne sont pas soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)<sup>31</sup>.

- **31 juillet 2026** pour les candidates et candidats qui :

- sont en cours d'études au semestre de printemps courant à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, l'Université de Lausanne ou l'Université de Neuchâtel au moment de la demande d'immatriculation à l'UNIGE, sauf si soumis-es à l'ECUS (dans ce cas, délai fixé au 28 février). Passé le délai du 30 avril, une demande de code d'accès doit être déposée sur la plateforme [admissions.unige.ch](#)<sup>28</sup>.

##### 7.1.1.2 *Délai spécifique*

###### 7.1.1.2.1 Faculté de théologie

- **30 avril 2026** pour tous les candidates et candidats au **Bacca**lauréat universitaire en théologie à distance

##### 7.1.1.3 *Délai pour procédures particulières*

###### 7.1.1.3.1 Faculté de médecine

- **15 février 2026** pour l'inscription aux études de médecine auprès de swissuniversities ([voir partie 6.2.1](#))

<sup>27</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)

<sup>28</sup> <https://admissions.unige.ch/index.php?/Tickets/Submit>

### 7.1.2 Semestre de printemps 2027

La campagne d'immatriculation débute le 15 septembre 2026. Seul le Baccalauréat universitaire en théologie à distance est ouvert au semestre de printemps ([voir partie 10](#)). Le délai de dépôt de la candidature est fixé au :

- **30 novembre 2026**, pour autant que la candidate ou le candidat ne soit pas soumis à l'Examen complémentaire des universités suisses – ECUS. Dans ce cas, une postulation est possible uniquement au semestre d'automne.

## 7.2 Pour les maîtrises universitaires, compléments d'études et certificats complémentaires

### 7.2.1 Semestre d'automne 2026-2027

La campagne d'immatriculation débute le 15 janvier 2026. Les candidates et candidates doivent effectuer leur demande d'immatriculation et suivre les [procédures particulières](#) (voir partie 6), si exigées, dans les délais impartis listés ci-dessous. Attention : certaines formations ont des délais spécifiques, également listés ci-dessous.

#### 7.2.1.1 *Délai général*

- **28 février 2026** pour les candidates et candidats qui :
  - ne sont pas titulaires d'un baccalauréat universitaire d'une [haute école suisse reconnue ou accréditée](#)<sup>29</sup> ; ou
  - d'après la nationalité, sont soumis à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)<sup>30</sup> et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril).
- **30 avril 2026** pour les candidates et candidats qui :
  - sont titulaires d'un baccalauréat universitaire suisse ; et
  - d'après la nationalité ne sont pas soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)<sup>31</sup>.

#### 7.2.1.2 *Délais spécifiques*

##### 7.2.1.2.1 Faculté des sciences

- 28 février 2026 pour la **Maîtrise universitaire en neurosciences**

##### 7.2.1.2.2 Faculté de médecine

- 28 février 2026 pour la **Maîtrise universitaire en neurosciences**

##### 7.2.1.2.3 Faculté des sciences de la société

- **28 février 2026** pour toutes les maîtrises universitaires et tous les certificats complémentaires

##### 7.2.1.2.4 Faculté d'économie et de management

- **28 février 2026** pour toutes les maîtrises universitaires et le **Certificat complémentaire en statistique appliquée**

##### 7.2.1.2.5 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

- **28 février 2026** pour le **Certificat complémentaire en psycholinguistique**
- **28 février 2026** pour la **Maîtrise universitaire en neurosciences**
- **28 février 2026** pour la **Maîtrise universitaire sciences et technologies de l'apprentissage de la formation (MALTT)**

<sup>29</sup> <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/enseignement-et-etudes/hautes-ecoles-suisses-accreditees>

<sup>30</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)

<sup>31</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)

#### 7.2.1.2.6 Faculté de traduction et d'interprétation

- **1<sup>er</sup> septembre au 12 octobre 2025** pour la **Maîtrise universitaire en interprétation de conférence**
- **28 février 2026** pour le **Certificat complémentaire en traduction**
- **28 février 2026** pour la **Maîtrise universitaire en traduction**

#### 7.2.1.2.7 Global Studies Institute

- **28 février 2026** pour toutes les maîtrises universitaires

#### 7.2.1.2.8 Institut de la formation des enseignant-es

- **Du 6 octobre au 3 novembre 2025** pour tous les programmes d'études suivants :
  - **Maîtrise universitaire en enseignement secondaire (MASE1)** ;
  - **Maîtrise universitaire bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE2)** ;
- **28 février 2026** pour la **Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé (MESP)**

#### 7.2.1.2.9 Institut des sciences de l'environnement

- **28 février 2026** pour la **Maîtrise universitaire en sciences de l'environnement**

#### 7.2.1.3 *Délais pour procédures particulières*

#### 7.2.1.3.1 Faculté de médecine

- **15 février 2026** pour [l'inscription aux études de médecine auprès de swissuniversities](#) (voir partie 6.2.2).

#### 7.2.1.3.2 Faculté de théologie

- **30 novembre 2025** pour [l'inscription au Certificat complémentaire ou au MAS d'études œcuméniques](#) (voir partie 6.7.1)
- **30 avril 2026** pour tous les candidates et candidats au **Certificat complémentaire de formation de base en théologie à distance**

## 7.2.2 Semestre de printemps 2027

La campagne d'immatriculation début le 15 septembre 2026 pour les [formations offertes au semestre de printemps](#) (voir partie 10). Les candidates et candidates doivent effectuer leur demande d'immatriculation dans les délais impartis listés ci-dessous :

### 7.2.2.1 *Délai général*

- **30 septembre 2026** pour les candidates et candidats qui d'après la nationalité, sont soumis à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)<sup>32</sup> et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 novembre).
- **30 novembre 2026** pour les candidates et candidats qui d'après la nationalité ne sont pas soumis à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_stataangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_stataangehoerigkeit.html)

<sup>33</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_stataangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_stataangehoerigkeit.html)

### 7.3 Pour les doctorats

En général, les inscriptions en doctorat sont possibles toute l'année. Se renseigner auprès de la faculté visée pour prendre connaissance des particularités facultaires (p. ex. la Faculté d'économie et de management peut avoir des [délais spécifiques selon le doctorat visé](#)<sup>34</sup>).

### 7.4 Pour les certificats de spécialisation

La campagne d'immatriculation débute le 15 janvier 2026. Les candidates et candidates doivent effectuer leur demande d'immatriculation et suivre les [procédures particulières](#) (voir partie 6), si exigées, dans les délais impartis listés ci-dessous. Attention : certaines formations ont des délais spécifiques, également listés ci-dessous.

#### 7.4.1 Délai général

##### 7.4.1.1 *Semestre d'automne 2026-2027*

- **28 février 2026** : Demande d'immatriculation de tout-e candidat-e qui, d'après sa nationalité, est soumis-e à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)<sup>35</sup> et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril auquel cas le délai du 30 avril s'applique).
- **30 avril 2026** : Demande d'immatriculation de tout candidat-e qui, d'après sa nationalité, n'est pas soumis- e à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)<sup>36</sup>, ou qui est titulaire d'un permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril.

<sup>34</sup> <https://www.unige.ch/gsem/fr/programmes/doctorat/presentation/>

<sup>35</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)

<sup>36</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)

#### 7.4.1.2 *Délais spécifiques*

##### 7.4.1.2.1 *Institut universitaire de formation des enseignant-es*

- **Du 6 octobre au 3 novembre 2025** pour [déposer la demande d'immatriculation](#) (voir partie 5) pour le **Certificat de spécialisation en didactique d'une discipline supplémentaire d'enseignement**.

##### 7.4.1.3 *Semestre de printemps 2027*

La campagne d'immatriculation débute le 15 septembre 2026 pour les [formations offertes au semestre de printemps](#) (voir partie 10). Les candidates et candidates doivent effectuer leur demande d'immatriculation dans les délais impartis listés ci-dessous :

- **30 septembre 2026** pour les candidates et candidats qui d'après la nationalité, sont soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)<sup>37</sup> et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 novembre).
- **30 novembre 2026** d'après la nationalité ne sont pas soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les [prescriptions de la Confédération](#)<sup>38</sup>.

#### 7.4.2 Délais pour procédures particulières

##### 7.4.2.1 *Semestre de printemps 2027*

<sup>37</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)

<sup>38</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)

#### 7.4.2.1.1 Faculté des sciences

- **15 septembre 2026** pour l'inscription au **Certificat de spécialisation en évaluation et gestion des risques géologiques et risques liés au climat – CERG-C** auprès de la Faculté<sup>39</sup>.

### 7.5 Pour les maîtrises universitaires d'études avancées

La campagne d'immatriculation débute le 15 janvier 2026. Les candidates et candidates doivent effectuer leur demande d'immatriculation et suivre les procédures particulières (voir partie 6), si exigées, dans les délais impartis listés ci-dessous. Attention : certaines formations ont des délais spécifiques, également listés ci-dessous.

#### 7.5.1 Délai général

##### 7.5.1.1 Semestre d'automne 2026-2027

- **28 février 2026** : Demande d'immatriculation de tout-e candidat-e qui, d'après sa nationalité, est soumis-e à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les prescriptions de la Confédération<sup>40</sup> et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril auquel cas le délai du 30 avril s'applique).
- **30 avril 2026** : Demande d'immatriculation de tout candidat-e qui, d'après sa nationalité, n'est pas soumis- e à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les prescriptions de la Confédération<sup>41</sup>, ou qui est titulaire d'un permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 avril.

##### 7.5.1.2 Semestre de printemps 2027

La campagne d'immatriculation débute le 15 septembre 2026 pour les formations offertes au semestre de printemps (voir partie 10). Les candidates et candidats doivent effectuer leur demande d'immatriculation dans les délais impartis listés ci-dessous :

- **30 septembre 2026** pour les candidates et candidats qui d'après la nationalité, sont soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les prescriptions de la Confédération<sup>42</sup> et indépendamment du domicile actuel (sauf permis de séjour en Suisse valable au-delà du 30 novembre).
- **30 novembre 2026** d'après la nationalité ne sont pas soumis-es à un visa pour entrée en Suisse de plus de 90 jours selon les prescriptions de la Confédération<sup>43</sup>.

#### 7.5.2 Délai spécifique

##### 7.5.2.1 Semestre de printemps 2027

#### 7.5.2.1.1 Faculté de médecine

- Les postulations pour la **Maîtrise universitaire d'études avancées en médecine clinique** et la **Maîtrise universitaire d'études avancées en médecine dentaire** sont possibles toute l'année.

<sup>39</sup> <https://www.unige.ch/sciences/terre/CERG-C/registration>

<sup>40</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)

<sup>41</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)

<sup>42</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)

<sup>43</sup> [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)

## 8 Exigences de français

Pour étudier à l'UNIGE, de bonnes compétences en français (niveau B2 du [Cadre européen commun de référence pour les langues – CEFR<sup>44</sup>](#)) sont en principes exigées, sauf exceptions précisées dans ce document. La candidate ou le candidat ne possédant pas ces compétences ou n'étant pas en mesure d'en certifier l'existence est convoqué-e à un examen de français organisé par l'UNIGE ; il/elle est informé-e après analyse de sa demande d'immatriculation. Cet examen consiste en une épreuve générale. Pour une postulation à la Faculté des lettres (y compris l'École de langue et civilisation françaises – ELCF) il/elle est en plus soumis-e à une épreuve complémentaire écrite obligatoire.

Il est vivement conseillé au/à la candidat-e de passer dans son pays de résidence un des diplômes de langue française reconnus (voir ci-dessous) qui le/la dispense de l'épreuve générale de l'examen de français de l'UNIGE.

### 8.1 Convocation à l'examen

Le/la candidat-e soumis-e à l'examen de français en est informé-e, après analyse de son dossier, par le biais du portail candidatures. Lui seront alors indiqués la date, l'heure, le lieu et les informations pour le paiement de l'examen.

Celui ou celle qui souhaite être dispensé-e de l'épreuve générale doit téléverser sur le portail candidatures, [inscription.unige.ch](https://inscription.unige.ch), une copie de son diplôme (ou attestation de réussite) de langue française dans le délai indiqué.

### 8.2 Dates de l'examen

Pour le semestre d'automne : l'examen de français a lieu le lundi de la 36<sup>ème</sup> semaine de l'année.

Pour le semestre de printemps : l'examen de français a lieu le jeudi de la 6<sup>ème</sup> semaine de l'année

### 8.3 Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions s'élèvent à CHF 100 et sont à payer selon les modalités indiquées dans la plateforme de candidature.

### 8.4 Durée structure et modèles d'examens

Des modèles d'examens de français peuvent être consultés [en ligne<sup>45</sup>](#).

### 8.5 Résultats

Les résultats sont annoncés sur le portail candidatures quelques jours après l'examen. Un e-mail informe le/la candidat-e dès qu'ils sont disponibles.

La réussite de l'examen de français est valable 4 ans. En cas d'échec à l'examen (y compris admission à l'Année propédeutique ou au DEFLE – parcours A), l'examen devra être repassé.

### 8.6 En cas d'échec à l'examen à valeur éliminatoire

Tout-e candidat-e qui échoue de peu à l'épreuve générale se voit offrir, dans la mesure des places disponibles, la possibilité de suivre l'Année propédeutique (AP) de l'ELCF. Attention : l'éventuelle admission à l'AP n'est possible qu'au semestre d'automne ; en cas d'échec à l'examen au semestre de printemps, le/la candidat-e devra réactiver sa candidature dans les délais pour le semestre d'automne, si désiré. En cas d'échec de l'épreuve complémentaire pour une postulation en Faculté des lettres et ELCF (mais réussite de l'épreuve générale ou obtention d'une certification B2 antérieure reconnue), le/la candidat-e a la possibilité d'améliorer son niveau de langue au DEFLE parcours restreint, dont la réussite lui permettra de rejoindre ultérieurement la formation de son choix. Les

<sup>44</sup> <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/>

<sup>45</sup> <https://www.unige.ch/lettres/elcf/admission-a-elcf/modeles>

candidates et candidats n'ayant pas atteint le niveau requis pour l'Année propédeutique ne sont pas immatriculables à l'UNIGE.

### 8.7 En cas d'échec à l'examen à valeur indicative

Pour les **Compléments d'études au niveau du Baccalauréat universitaire ès lettres** et les **Maîtrises universitaires ès lettres en allemand, anglais, espagnol, italien et russe** :

Tout-e candidat-e qui obtient un résultat insuffisant à l'examen peut commencer normalement ses études à l'UNIGE, mais est limité-e au programme postulé, sans changement d'orientation possible. De plus, il/elle devra fréquenter, au cours de sa première année d'études, un enseignement de français correspondant à son niveau à hauteur de deux heures par semaine au minimum. Cette fréquentation, liée à un travail régulier, est sanctionnée par une attestation de la Maison des langues. Si le/la candidat-e souhaite postuler une autre formation,

Pour le **Baccalauréat universitaire en économie et management** :

Tout-e candidat-e qui obtient un résultat insuffisant à l'examen peut commencer normalement ses études à la Faculté d'économie et de management, mais est limité-e au programme postulé, sans changement d'orientation possible, s'il ou elle est titulaire :

- d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieur ou d'un premier titre universitaire (minimum 180 crédits ECTS ou équivalent) dont la langue officielle est l'anglais ; ou
- d'un certificat de test de langue anglaise reconnu<sup>46</sup>.

Pour que le certificat d'anglais puisse être pris en compte par la Faculté, une copie dudit certificat doit être fournie lors de la candidature.

### 8.8 Dispense de l'examen de français

Sont dispensés de l'examen de français les candidates et candidats :

- qui sont de nationalité suisse ou liechtensteinoise ;
- qui sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures suisse ou liechtensteinois remplissant les conditions d'immatriculation de l'UNIGE ;
- qui sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures dont la langue officielle d'enseignement est le français ;
- qui sont titulaires d'un 1<sup>er</sup> diplôme universitaire obtenu dans une université et un programme reconnus (voir partie 9.3) et dont la langue officielle d'enseignement est le français
- qui sont titulaires d'une attestation de réussite d'une filière préparatoire :
  - Année propédeutique ou Diplôme d'études de français langue étrangère de l'École de langue et civilisation françaises (ELCF) de l'UNIGE ;
  - Certificat ou Diplôme de l'Institut de langue et de civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel ;
- qui sont titulaires d'un diplôme :
  - Certificat de français langue étrangère B2-C1 de l'Université de Genève
  - Certificat de qualification en français (CQF) de l'Université de Lausanne (UNIL), avec au minimum le niveau B2
- qui sont soumis-es à l'examen de français dans le cadre de l'Examen complémentaire des universités suisses – ECUS ;
- à l'admission en Faculté de traduction et d'interprétation (FTI) s'ils ou elles :
  - ont réussi l'épreuve de français (langue passive) des examens d'admissions spécifiques de la FTI ; ou
  - ont été dispensé-es de l'examen d'admission pour l'accès à la Maîtrise universitaire en traduction, pour autant que le français fasse partie de sa combinaison linguistique.
- à un certificat complémentaire, si le programme n'exige pas l'examen ;
- à une maîtrise universitaire, si le programme n'exige pas l'examen ;

<sup>46</sup> <https://www.unige.ch/gsem/fr/programmes/bachelor/inscription/>

- à un certificat de spécialisation, si le programme n'exige pas l'examen ;
- à une maîtrise universitaire d'études avancées (MAS) de formation approfondie ;
- à un doctorat ;
- sont titulaires d'un des certificats de langue suivants<sup>47</sup> :
  - DELF (Diplôme d'études de langue française) niveau B2, avec un minimum de 60 points, dont 15 points à la production écrite ;
  - DALF (Diplôme approfondi de langue française) niveau C1 ou C2, avec un minimum de 60 points, dont 15 points à la production écrite ;
  - TCF avec au minimum le niveau B2 aux épreuves obligatoires et aux épreuves facultatives (complémentaires) ;
  - TCF DAP avec au minimum le niveau B2 aux épreuves obligatoires et à l'épreuve d'expression écrite (cette épreuve est obligatoire)
  - TEF (Test d'évaluation du français, version tout public ou études) avec au minimum le niveau B2 délivré par la CCIP/Alliance française ;

Les candidates et candidats titulaires d'un certificat de langue reconnu ne peuvent être dispensé-es que de l'épreuve générale. Aucune dispense n'est accordée pour l'épreuve complémentaire, qui reste exigée pour la Faculté des lettres, y compris l'ELCF.

Aucun diplôme de langue reconnu (voir point 8.8) fourni après la passation de l'examen de français ne sera pris en compte et ce même s'il est reconnu.

Les candidates et candidats au **Diplôme d'études de français langue étrangère (DEFLE)** qui ont été dispensé-es de l'examen de français sur la base de leur nationalité ou d'un diplôme de fin d'études secondaires

supérieures suisse ou liechtensteinois dont la langue d'enseignement officielle n'est pas le français doivent passer un test de classement à valeur indicative (gratuit).

## 8.9 Formations qui ne requièrent pas d'exigence de français

Les candidates et candidats aux formations listées ci-dessous ne sont pas soumis-es à l'examen de français. En cas d'admission au programme postulé, ils ou elles pourront commencer leurs études dans la formation visée, sans changement d'orientation possible. Pour les doctorats et les maîtrises universitaires d'études avancées (MAS) de formation approfondie, le niveau d'exigence demandé est à vérifier auprès de la faculté/centre/institut.

### 8.9.1 Faculté des sciences

- Toutes les maîtrises universitaires proposées par cette faculté
- Certificat de spécialisation en évaluation et gestion des risques géologiques et risques liés au climat (CERG-C)

### 8.9.2 Faculté de médecine

- Maîtrise universitaire en neurosciences

### 8.9.3 Faculté des lettres

- Tous les certificats de spécialisations proposés par cette faculté.

<sup>47</sup> Le diplôme doit avoir été obtenu dans les 4 ans précédant la rentrée universitaire postulée (=lundi de la semaine 8 pour le semestre de printemps ou le lundi de la semaine 38 pour le semestre d'automne).

#### **8.9.4 Faculté des sciences de la société**

- Maîtrise universitaire en économie politique du capitalisme
- Maîtrise universitaire en innovation, développement humain et durabilité (MIHDS)
- Maîtrise universitaire en science politique
- Maîtrise universitaire en sociétés durables et changement social
- Certificat complémentaire en géomatique

#### **8.9.5 Faculté d'économie et de management**

- Toutes les maîtrises universitaires proposées par cette faculté
- Certificat complémentaire en statistique appliquée

#### **8.9.6 Faculté de théologie**

- Certificat complémentaire d'études œcuméniques
- MAS en études œcuméniques
- Tous les certificats de spécialisations proposés par cette faculté

#### **8.9.7 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation**

- Maîtrise universitaire en neurosciences

#### **8.9.8 Global Studies Institute**

- Maîtrise universitaire en santé globale
- Maîtrise universitaire en études globales

#### **8.9.9 Institut universitaire de la formation des enseignant-es**

- Maîtrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire
- Maîtrise universitaire bi-disciplinaire en enseignement secondaire
- Certificat de spécialisation en didactique d'une discipline supplémentaire d'enseignements (CSDS)

#### **8.9.10 Institut des sciences de l'environnement**

- Maîtrise universitaire en sciences de l'environnement

## 9 Définitions / Explications

### 9.1 Définition du caractère de formation générale

De manière générale, le certificat étranger d'études secondaires supérieures doit être l'équivalent, pour l'essentiel, en branches, en heures et en durée de l'éducation scolaire, à une maturité gymnasiale/fédérale suisse. Pour déterminer cette équivalence, l'UNIGE se base notamment sur la Convention du Conseil de l'Europe de l'UNESCO, n° 165 (« Convention de Lisbonne »), les Recommandations pour l'évaluation des certificats de fin d'études secondaires étrangers, ainsi que sur les travaux de la Commission d'admission et d'équivalences de *swissuniversities* (anciennement CRUS).

Ainsi, le diplôme étranger doit :

- présenter, dans le pays qui le délivre, le degré le plus élevé d'études secondaires ou gymnasiales ;
- donner un accès général, dans le pays qui le délivre, aux études universitaires ;
- avoir été acquis au cours d'une formation non abrégée, en général accomplie au sein d'une école ;
- porter sur les langues anciennes, les langues modernes, les mathématiques, les sciences naturelles ou les sciences humaines et sociales ;
- avoir été délivré par l'État ou, éventuellement, par une institution reconnue par l'État qui l'a autorisée à délivrer ce type de diplôme ;
- avoir un caractère de formation générale.

Un diplôme d'études secondaires supérieures est considéré de formation générale s'il porte sur six branches d'enseignement suivies, en principe, durant chacune des trois (ou quatre selon pays<sup>48</sup>) dernières années d'études secondaires supérieures selon la liste suivante :

1. première langue ;
2. deuxième langue ;
3. mathématiques ;
4. sciences naturelles (biologie, chimie ou physique)
5. sciences humaines et sociales (géographie, histoire, économie/droit)
6. choix libre : une branche parmi les branches 2, 4 ou 5, ou l'informatique, ou la philosophie (l'informatique et la philosophie peuvent être uniquement choisies comme 6<sup>e</sup> branche).

Dans certains cas, afin de garantir une meilleure équivalence, l'UNIGE peut fixer des exigences complémentaires, en plus de l'obtention du diplôme, d'une filière spécifique du diplôme, ou de caractère de formation générale du diplôme. Ces exigences peuvent être :

- l'obtention d'une moyenne spécifique et/ou d'une mention. Si le diplôme de fin d'études secondaires ne comporte pas de moyenne générale obtenue après un examen final, la moyenne est calculée sur la base des notes obtenues au cours des trois dernières années d'études secondaires supérieures ;
- l'obtention d'une attestation d'admission, dans la filière visée, d'une université et un programme reconnue par l'UNIGE (voir partie 9.5) dans le pays de délivrance du titre secondaire. Seul une attestation avec une admission pour la même année de postulation qu'à l'UNIGE est acceptée. Une attestation pour des études à distance ne peut pas être prise en compte ;
- la réussite de deux années d'études universitaires (voir partie 1.1.3) dans une université et un programme reconnus par l'UNIGE dans un pays ayant signé ou ratifié la Convention de Lisbonne ;
- la réussite de l'Examen complémentaire des universités suisses – ECUS (voir partie 9.2) ;
- la réussite de l'examen de français organisé par l'UNIGE (voir partie 8).

<sup>48</sup> Concerne : Haïti, Islande, Italie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Tunisie et Québec

De surcroît, il pourra être demandé au/à la candidat-e étranger-ère d'apporter le preuve qu'il/elle n'a pas été renvoyé-e d'une autre université ou haute école à la suite d'un échec aux examens ou pour toute autre raison. Dans tous les cas, il appartient au/à la candidat-e de fournir la preuve qu'il/elle remplit les conditions d'immatriculation de l'UNIGE.

## 9.2 Examen complémentaire des hautes écoles suisses – ECUS

L'Examen complémentaire des hautes écoles suisses – ECUS concerne le/la candidat-e postulant un baccalauréat universitaire (bachelor) ou le Diplôme d'études de français langue étrangère (DEFLE) et titulaire d'un diplôme d'études secondaires supérieures qui n'est pas reconnu par l'UNIGE comme équivalent à un diplôme de maturité suisse. Cet examen est organisé en commun par les hautes écoles suisses.

La réussite de l'ECUS conditionne l'entrée à l'UNIGE. Un deuxième échec est éliminatoire.

### Convocation à l'ECUS

Le/la candidat-e qui y est soumis-e en est informé-e par e-mail, après l'analyse de sa demande d'immatriculation. Il/elle reçoit un lien vers une page internet sur laquelle figure un formulaire à télécharger, à remplir et à retourner au Service des immatriculations via le portail Candidatures uniquement.

### Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent, pour l'année 2026-2027, à CHF 1050.

### Dates d'examen

Pour le semestre d'automne, les examens ont lieu en août 2026.

Pour le semestre de printemps, il n'y a pas de session d'examen pour ce semestre.

### Contenu

L'ECUS comprend quatre branches obligatoires :

- français (écrit et oral) ;
- mathématiques (écrit et oral) ;

- anglais (écrit et oral) ;
- histoire – dont introduction au droit (oral) ;

et une branche à option parmi les suivantes :

- physique (oral) ;
- chimie (oral) ;
- biologie (oral) ;
- géographie – dont introduction à l'économie (oral).

Pour les candidates et candidats en Faculté des sciences et en Faculté de médecine, la branche à option est à choisir parmi la physique, la chimie ou la biologie. Aucune dispense de branche n'est autorisée. Les candidates et candidats postulant les autres facultés/centre/école qui ont choisi une autre branche à option seront, le cas échéant, admis-es sans changement d'orientation possible.

Pour plus d'information, consulter le site de l'ECUS : [https://www.ecus-edu.ch/fr\\_CH](https://www.ecus-edu.ch/fr_CH).

## 9.3 Universités et programmes reconnus

### 9.3.1 Établissement d'enseignement supérieur reconnus par l'UNIGE :

- les [hautes écoles suisses reconnues ou accréditées](https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/enseignement-et-etudes/hautes-ecoles-suisses-accreditees)<sup>49</sup> ;
- les établissements publics d'enseignement supérieur qui ont le statut d'universités et qui délivrent des grades académiques allant, en principe, jusqu'au doctorat ;
- des instituts, écoles et académies rattachées juridiquement à une université publique et dont le grade académique obtenu est délivré par ladite université publique ;
- les établissements privés d'enseignement supérieur avec lesquels l'UNIGE a signé un [accord institutionnel de mobilité](#)<sup>50</sup> ;
- Les établissements d'enseignement supérieur privés et/ou n'ayant pas le statut d'université s'ils répondent, en principe, à tous les critères suivants :
  1. ils entretiennent des accords institutionnels de mobilité avec plusieurs universités tierces entretenant elles-mêmes des accords directs de mobilité avec l'UNIGE (figurant dans le panorama mentionné ci-dessus) ; et
  2. ils dispensent des formations dans plusieurs domaines, notamment dans le domaine scientifique et/ou médical ; et
  3. ils délivrent des grades académiques allant, en principe, jusqu'au doctorat ; et
  4. ils sont mentionnés dans les ouvrages de référence largement utilisés par les milieux académiques dont le *World Higher Education Database*, *United Kingdom Recognition Information Centre* et *Anabin* ; et
  5. ils sont reconnus et accrédités comme établissements d'enseignement supérieur par les instances officielles compétentes en matière d'accréditation dans le pays concerné.

<sup>49</sup> <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/enseignement-et-etudes/hautes-ecoles-suisses-accreditees>

### 9.3.2 Programmes d'établissement d'enseignement supérieur reconnus par l'UNIGE :

- le diplôme est délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu (cf. ci-dessus) ; et
- il sanctionne un premier grade universitaire dont la durée prévue est de 3 ans minimum (au moins 180 crédits ECTS ou équivalent) ; et
- le programme est comparable, en termes de contenu et d'exigences, à ceux proposés dans une haute école suisse<sup>51</sup> (universités, EPF) ; et
- en principe, au minimum 90 crédits ECTS (ou jugés équivalents) ont été obtenus par des activités d'enseignement et d'apprentissage du plan d'études du programme. Les règlements d'études de l'UNIGE peuvent prévoir des conditions plus restrictives ; et
- la moitié au moins des prestations nécessaires à l'obtention du diplôme doit avoir été accomplie auprès de l'institution décernant le diplôme ; et
- il est reconnu et accrédité par les instances officielles compétentes en matière d'accréditation dans le pays concerné, le cas échéant.

<sup>50</sup> <https://www.unige.ch/internationalrelations/fr/accords/accords-par-pays> puis panorama

<sup>51</sup> <https://www.studyprogrammes.ch/fr>

## 9.4 Titres non reconnus

### 9.4.1 Diplômes secondaires

Les diplômes secondaires suivants ne sont pas reconnus par l'UNIGE :

- s'ils sont de type professionnel, pédagogique, commercial, technique ou d'enseignement ;
- s'ils présentent une différence substantielle avec la maturité gymnasiale/fédérale suisse et/ou qui a été obtenu en suivant un cursus ne permettant pas de vérifier le caractère de formation générale exigée par nos conditions.

Les conditions ci-dessus s'appliquent même si le diplôme pourrait, dans le pays qui le délivre, donner accès à une formation universitaire.

### 9.4.2 Diplômes/examens/formations post-secondaires (ou assimilés) :

Ne sont pas reconnus par l'UNIGE :

- les examens préalables d'admission d'une université (ou institution de niveau équivalent) ; et
- tout diplôme ou formation post-secondaire ne pouvant être considéré-e comme équivalent-e ou similaire à un diplôme ou à une formation dispensé-e par une université suisse en raison de différences substantielles constatées dans le contenu et/ou la manière d'obtention.

## 9.5 Attestation d'admission

Lorsqu'une attestation d'admission dans la filière visée à l'UNIGE est requise, il s'agit d'obtenir une attestation d'une place d'études dans une université (reconnue par l'UNIGE) dans le pays où le titre secondaire supérieur a été obtenu. Seule une attestation avec une admission pour la même année de postulation qu'à l'UNIGE est acceptée. L'attestation pour des études à distance ne peut pas être prise en compte.

Ex. Un-e candidat-e qui postule un Baccalauréat universitaire en **mathématiques** devra fournir, si l'attestation d'admission lui est demandée, une attestation d'admission dans un Baccalauréat universitaire en **mathématiques** d'une université reconnue par l'UNIGE dans le pays dans lequel il a obtenu son titre secondaire supérieur.

En cas de candidature dans plusieurs programmes, autant d'attestations d'admission dans la filière visée à l'UNIGE, d'une université et d'un programme reconnus par l'UNIGE dans le pays où le titre secondaire a été obtenu, sont requises.

### 9.5.1 Particularités facultaires

Pour le **Baccalauréat universitaire en communication multilingue** (Faculté de traduction et interprétation) : cette attestation n'est pas requise sauf dans les cas où, selon les conditions d'immatriculation, elle remplace une moyenne non obtenue (ex. Allemagne).

Pour les baccalauréats universitaires suivants, des disciplines proches de celles du baccalauréat universitaire postulé sont acceptées :

- **Baccalauréat universitaire en théologie** (Faculté de théologie) : attestation d'admission dans une filière en théologie ou en sciences humaines.
- **Baccalauréat universitaire en relations internationales (BARI)** (Global Studies Institute) : attestation d'admission dans l'une des filières suivantes :
  - Relations internationales
  - Droit

- Histoire
- Science politique
- Économie
- Sociologie
- Géographie

*Note bene* : considérant le caractère interdisciplinaire de la formation, une attestation d'admission dans toute autre filière d'études/programme reconnu-e par l'UNIGE dans le pays où le titre secondaire supérieur a été obtenu sera aussi acceptée.

## 10 Formations ouvertes au semestre de printemps 2027

Sous réserve de modification.

*Nota bene* : les candidatures en doctorat, sauf exception, sont possibles toutes l'année.

### 10.1 Faculté des sciences

- Certificat complémentaire en informatique
- Certificat de spécialisation en évaluation et gestion des risques géologiques et risques liés au climat (CERG-C)
- Maîtrise universitaire en archéologie préhistorique
- Maîtrise universitaire en biochimie
- Maîtrise universitaire chimie
- Maîtrise universitaire en mathématiques
- Maîtrise universitaire en mathématiques, informatique et sciences numériques
- MAS en microbiologie

### 10.2 Faculté de médecine

Aucune formation ouverte.

### 10.3 Faculté des lettres

- Certificat de spécialisation en humanités numériques
- Certificat de spécialisation en linguistique
- Maîtrise universitaire ès lettres (90 crédits ECTS) dans les disciplines suivantes :

- Études chinoises
- Français langue étrangère
- Histoire de l'art
- Histoire générale
- Histoire transnationale
- Langue et littérature anglaises
- Langue et littérature françaises
- Langue et littérature grecques
- Langue, littérature et civilisation allemandes
- Langue, littérature et culture hispaniques
- Littérature comparée
- Musicologie
- Philosophie
- Études médiévales (pluridisciplinaire)

- Maîtrises universitaires avec spécialisation (120 crédits ECTS) dans les disciplines suivantes :
  - Études est-asiatiques
  - Histoire générale
  - Histoire de l'art
  - Langue et littérature françaises
  - Langue, littérature et culture hispaniques
  - Littérature allemande
  - Philosophie
- Maîtrise universitaire en ethnomusicologie

### 10.4 École de langue et de civilisation françaises

Aucune formation ouverte.

### 10.5 Faculté des sciences de la société

- Certificat complémentaire en géomatique (30 crédits ECTS)

## 10.6 Faculté d'économie et de management

- Certificat complémentaire en statistique appliquée (30 crédits ECTS)

## 10.7 Faculté de droit

- Maîtrises universitaire et Maîtrises universitaire bilingues (90 crédits ECTS)
  - Droit
  - Droit civil et pénal
  - Droit économique
  - Droit international et européen
  - Droit public
- Certificat de spécialisation en matière d'avocature – ECAV (20 crédits ECTS)

## 10.8 Faculté de théologie

- Baccalauréat universitaire en théologie à distance (seul-es les candidat.es non soumis-es à l'ECUS peuvent débuter des études au semestre de printemps. Autrement, seule une postulation au semestre d'automne est possible)
- Certificat complémentaire en théologie (30 crédits ECTS)
- Certificat de spécialisation en théologie (30 crédits ECTS)
- Maîtrise universitaire en théologie (conjoint avec l'UNIL)

## 10.9 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

- Certificat complémentaire en éducation spéciale (30 crédits ECTS)
- Certificat complémentaire en éducation, orientation généraliste (30 crédits ECTS)
- Certificat complémentaire en formation des adultes (30 crédits ECTS)
- Certificat complémentaire en psychologie générale (30 crédits ECTS)
- Maîtrise universitaire (90 crédits ECTS)
  - Sciences de l'éducation – analyse et intervention dans les systèmes éducatifs
- Maîtrise universitaire (120 crédits ECTS)
  - Science de l'éducation – formation des adultes
  - Sciences de l'éducation – approches psycho-éducatives et situations de handicap

## 10.10 Faculté de traduction et d'interprétation

Aucune formation ouverte.

## 10.11 Centre interfacultaire des droits de l'enfant

Aucune formation ouverte.

## 10.12 Global Studies Institute

Aucune formation ouverte.

#### 10.13 Institut universitaire de la formation des enseignant-es

- Maîtrise universitaire en enseignement primaire (MAEP)

#### 10.14 Institut des sciences de l'environnement

Aucune formation ouverte.

## 11 Service des immatriculations : contact

### **Site internet :**

<https://www.unige.ch/immatriculations/>

### **Téléphone :**

Du lundi au vendredi entre 10h30 et 13h :

+41 (0) 22 379 77 39

### **Adresse :**

Université de Genève  
Uni Dufour  
Service des immatriculations  
Rue du Général-Dufour 24  
CH – 1211 Genève 4

### **Réception :**

Point Vie de Campus  
Uni Dufour – 1<sup>er</sup> étage  
Rue du Général-Dufour 24  
1204 Genève